

AUBAGNE, le 18 Mars 2016

**PROCES-VERBAL**  
**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 FEVRIER 2016**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Avant de faire l'appel nominal des Conseillers Municipaux, je vais procéder à l'installation de M. Nicolas ROBINE, ici présent, suite à la démission de Mme Monique WECKER.

En effet, par lettre du 10 Janvier 2016, reçu le 2 Février, Mme Monique WECKER m'a informé de son intention de démissionner du Conseil Municipal.

Conformément aux Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code Electoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Les deux candidats suivants de la liste, « AUBAGNE BLEU MARINE », à savoir M. Pierre FAURE et Mme Oksana GURSKAYA, m'ayant, à leur tour et successivement informé de leur démission, c'est le candidat suivant, en l'occurrence, M. Nicolas ROBINE qui est appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de M. Nicolas ROBINE né le **28 Juin 1992** à **FRIBOURG** en **Allemagne**, demeurant **34 Impasse de la Berge**, en tant que Conseiller Municipal.

M. ROBINE, je vous souhaite la bienvenue dans ce Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est donc modifié ; M. Nicolas ROBINE intègre la 43<sup>ème</sup> place du tableau.

Dès lors, à partir de cette installation officielle, je peux faire l'appel nominal préalable à la tenue du Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice ..... 43  
 Présents ..... 41  
 Excusés ..... 2

(ayant donné procuration :  
 Mme Sylvia BARTHELEMY à M. Le Maire,  
 M. Laurent COLOMBANI à M. Alain GREGOIRE).

A la délibération n° 05-230216, arrivée de Mme Sylvia BARTHELEMY

Présents ..... 42  
 Excusé ..... 1

--- ooo O ooo ---

Le quorum fixé à 22 est atteint.

Nous pouvons donc ouvrir ce Conseil Municipal.

Je vais soumettre, comme cela est l'habitude, à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **16 Décembre 2015**.

Y a-t-il des remarques ?

**M. FONTAINE** : M. Le Maire !

**M. Le Maire** : M. FONTAINE !

**M. FONTAINE** : Lors de ce Conseil Municipal du 16 Décembre, notre groupe a refusé de voter le Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent du 25 Novembre.

Nous disions à ce moment-là que ce procès-verbal était incomplet et qu'il ne faisait pas part de notre demande de suspension de séance et votre refus.

Vous aviez acté nos propos qui sont inclus dans le Procès-Verbal de la séance du 16 Décembre. Nous vous avons depuis demandé d'auditionner les bandes de ce Conseil Municipal du 25 Novembre et, lors de l'audition de ces bandes, nous ne pouvons que constater que sont inclus dans la bande notre volonté de suspension de séance et votre refus. Il nous semble donc qu'il serait souhaitable d'avoir un nouveau Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 Novembre qui sera certainement adopté par tout le monde dans la mesure où il avait été adopté par tous sauf par nous. Mais avec l'additif que vous pourriez lui apporter, nous serions donc très heureux que nous ayons maintenant un nouveau Procès-Verbal de ce Conseil Municipal et que ce Procès-Verbal nous soit envoyé chacun et chacune à notre domicile. Je vous remercie.

**M. Le Maire** : M. FONTAINE, vous avez intenté une action auprès du Tribunal Administratif. Tous les éléments ont été communiqués au Tribunal et nous verrons bien ce que le Tribunal décide à ce sujet.

**M. FONTAINE** : Rien à voir avec le Tribunal Administratif M. Le Maire !

**M. Le Maire :** Je vous le dis comme je le pense, vous avez intenté une action auprès du Tribunal Administratif. Nous verrons bien ce que le Tribunal Administratif nous dit sur ce sujet-là puisque vous avez-vous-même écrit sur ce sujet. Nous le prendrons en considération lorsque le Tribunal Administratif nous aura répondu. Aujourd'hui, que je sache, nous n'avons pas de retour.

Pour moi, je ne change pas bien évidemment le Procès-Verbal.

Cette remarque étant faite, je vous demande s'il y a des abstentions sur ce Procès-Verbal.

Mme MELIN !

**Mme MELIN :** Juste une remarque sur le Procès-Verbal de décembre. Je vous avais interpellé M. Le Maire sur des problèmes de protocole. Et je n'ai pas vu apparaître dans le Compte-rendu ce rappel au règlement puisque c'était la forme sur laquelle je vous avais proposé de bien vouloir prendre en compte le respect du protocole dans la vie publique aubagnaise tel que cela était fait depuis 18 mois, et espérant que la suite prouverait que ce décret ministériel soit respecté. Je ne le vois pas dans le Procès-Verbal.

**M. Le Maire :** Je n'ai pas écouté les bandes, Mme MELIN, mais je suppose que, comme vous avez fait votre intervention en vous levant, peut-être que les bandes n'ont pas enregistré vos propos. C'est un peu compliqué. C'est pour cela que, quand on est en Conseil Municipal, on reste à sa place, on parle devant le micro et comme ça on a vraiment dans les bandes l'ensemble des éléments. On regarde cela de près. Je suppose que c'est pour cette raison que vos propos n'ont pas été enregistrés, et donc non inscrits au Procès-Verbal.

**Mme MELIN :** Nous demanderons les bandes.

**M. Le Maire :** Bien sûr, aucun souci, les bandes sont à votre disposition.

Ces remarques étant faites, M. GRANDJEAN vous n'avez pas la parole, M. FONTAINE est déjà intervenu.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

**M. FONTAINE :** Mais lors d'un Procès-Verbal M. Le Maire, on ne prend pas la parole en tant que groupe, on peut la prendre individuellement.

**M. Le Maire :** M. FONTAINE, vous commencez déjà ! On est au sein d'un Conseil Municipal. Je donne la parole ou je ne la donne pas. M. GRANDJEAN, je ne vous l'ai pas donné. Vous ne prenez donc pas.

**M. GRANDJEAN :** Vous devez le faire en fonction du règlement. Le règlement ne vous autorise pas à ne pas me donner la parole quand je la demande.

**M. Le Maire :** Je vais passer au vote. Le vote est terminé. On est en train de voter. Vous prenez la parole au milieu du vote. C'est terminé maintenant.

Je reprends le vote. Qui vote contre ? Mme MELIN. Qui s'abstient ? L'ensemble des autres Conseillers Municipaux vote pour.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **16 Décembre 2015** est donc adopté à la majorité des membres présents ; Vote contre de Mme MELIN et M. ROBINE.

Pour info et rappel, la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le **Mercredi 30 Mars 2016**.

Il me revient maintenant au regard du Règlement Intérieur de désigner le secrétaire de séance. N'ayant aucune contrainte légale, nous avons l'habitude de désigner traditionnellement le benjamin de notre assemblée, à savoir M. Giovanni SCHIPANI.

Le benjamin étant dorénavant M. Nicolas ROBINE, c'est donc lui qui fera office de secrétaire s'il le veut bien.

Merci à M. ROBINE qui accepte bien volontiers de remplir cette charge de secrétaire.

Avant d'aborder l'examen de l'Ordre du Jour, je souhaiterai au nom de tous les membres du Conseil Municipal témoigner à Mme LEVASSEUR, Adjointe au Maire, tout notre soutien.

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de votre maman, Mme LEVASSEUR, et je tenais, au nom de tout le Conseil Municipal, à vous renouveler nos plus sincères condoléances.

Dans un autre registre, nous avons été informés, il y a quelques jours de la distinction de M. Daniel FONTAINE en tant que Maire et Conseiller Départemental honoraire.

Je tenais à rendre publique cette information, si celle-ci avait échappé à certains d'entre vous.

Par ailleurs, je voudrais souligner ma très grande fierté, ce matin, fierté partagée par un très grand nombre d'Aubagnais venus au départ du premier Tour Cycliste de *La Provence*.

Aux côtés de Mme Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental, de Maurice DI NOCERA, Vice-Président du Conseil Départemental, délégué au Sport, de notre député Bernard DEFLESSELLES, également Vice-Président du Conseil Régional, et de très nombreux maires et élus, des jeunes collégiens et lycéens d'AUBAGNE, de nombreux Aubagnaises et Aubagnais, nous avons eu beaucoup de plaisir et de joie à donner le départ de cette nouvelle course cycliste, initiée et organisée par le quotidien La Provence et le Conseil Départemental.

Pendant 3 jours, le cœur de la Provence va battre au rythme du vélo. Pendant 3 jours, notre département va être la capitale du cyclisme professionnel, et j'en suis particulièrement heureux.

Très heureux qu'Aubagne et les Aubagnais soient acteurs de cette belle fête populaire, de cette belle épreuve sportive qui rassemble les grands noms du cyclisme d'hier et d'aujourd'hui.

Merci donc aux organisateurs, à l'ensemble des partenaires, à M. Raymond POULIDOR, homme de légende au palmarès époustoufflant, qui est le parrain de ce Tour et qui est à Aubagne pendant 2 jours.

Enfin, je ne pouvais pas ouvrir la séance de ce Conseil Municipal sans aborder la décision du Conseil Constitutionnel de vendredi dernier concernant la Métropole.

Le Conseil Constitutionnel a en effet rejeté les deux questions prioritaires de constitutionnalité posées par les Communes d'Eguilles et de Pertuis qui contestaient la répartition des sièges entre Marseille et les autres communes de la Métropole. Le Conseil Constitutionnel a jugé conforme à la Constitution la représentation des 92 communes au sein du Conseil Métropolitain dans sa composition actuelle, à savoir 240 membres.

Si cette décision met un terme aux contestations juridictionnelles permettant à la nouvelle institution de se mettre en place, les questions de fond restent entières et les enjeux de taille pour la 3<sup>ème</sup> Métropole de France.

Développement économique, créations d'emploi, logement, transports collectifs..., autant de défis que la Métropole doit relever au plus vite. Il en va de la qualité de vie de notre territoire mais aussi de son attractivité.

Cependant, c'est au gouvernement qui nous a imposé ce nouveau schéma institutionnel de nous donner les moyens d'atteindre ces objectifs. Et si, pour l'instant, le gouvernement n'a pas donné de signes particuliers qui puissent nous rassurer, il n'est pas trop tard pour qu'il nous accorde les financements afin de réussir le développement de ce grand territoire.

Dans cette nouvelle configuration institutionnelle, les maires doivent être au cœur des décisions. Ils ne veulent pas seulement être consultés, ils veulent décider pour le respect de leurs territoires, le respect de leurs spécificités, le respect de leurs habitants, le respect de la relation privilégiée de proximité avec leurs administrés.

Les maires ont aussi besoin des garanties sur la gouvernance partagée, sur le travail concerté, seuls garants du développement équilibré et harmonieux de nos territoires.

Les maires doivent obtenir des réponses claires sur la non-augmentation de la fiscalité, sur les moyens qui leur reviennent pour assurer la stabilité juridique et financière de leurs territoires.

Les maires doivent donc être écoutés, entendus et compris.

Vous pouvez compter sur moi et sur les Conseillers Métropolitains de la majorité municipale pour rappeler cet impératif autant de fois que cela sera nécessaire et tout prochainement lors de la Conférence Métropolitaine des Maires qui se réunira sitôt après le prochain Conseil Métropolitain.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour les préambules, touchant de près ou de loin la séance de ce soir mais qui me semblaient importants de souligner.

Pour en revenir à la séance proprement dite :

Vous trouverez dans vos chemises, le plan de la forêt communale en complément de la délibération n° 03-230216 portant sur la « Distraction et nouvelle application du régime forestier dans la forêt communale suite aux différentes modifications foncières ».

Par ailleurs, je tiens à remercier les élus qui, dans le cadre d'un groupe pilote, ont accepté ce soir d'expérimenter la dématérialisation du Conseil Municipal, gage d'efficacité, de rapidité, d'économie et de préservation de notre environnement.

Dans ce cadre, tous les élus disposent d'une tablette à partir de laquelle ils peuvent gérer l'intégralité des actes du Conseil municipal allant de la convocation à l'examen des délibérations.

Je sais qu'il y a eu quelques petits bugs, mais si on met en place, c'est justement pour les relever.

Pour le prochain Conseil Municipal, ce dispositif sera encore expérimental. Il sera élargi à d'autres élus afin que chacun puisse se familiariser avec les outils numériques et que nous puissions sur le Conseil Municipal suivant passer à des délibérations sans support papier.

Je vous invite maintenant à l'examen de l'Ordre du Jour et je vous propose d'engager la première délibération.

--- ooo O ooo ---

## **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

#### **01-230216 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

#### **Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein des commissions municipales, suite à la démission de Mme Monique WECKER.**

Eu égard à la démission de Mme Monique WECKER, en qualité de Conseillère Municipale, le Conseil Municipal doit redélibérer pour la remplacer.

M. Nicolas ROBINE nouvellement installé est proposé en remplacement de Mme Monique WECKER au sein des commissions municipales dans lesquelles elle siégeait, soit : « Politique Sociale et Petite Enfance », « Culture, Patrimoine et Traditions », « Sport », « Education et Enfance », « Santé et Humanitaire » et « Jeunesse et Démocratie Locale ».

Cette délibération propose d'approuver ces modifications.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Mme MELIN !

**Mme MELIN :** Oui juste un mot pour remercier l'action de Mme WECKER pendant le temps où elle a pu être avec nous dans les commissions de travail et dans ces conseils municipaux, où elle a travaillé, je pense bien et en pleine concorde avec toutes les personnes du Conseil Municipal et des commissions où elle était affectée. Elle vous fait savoir qu'elle a beaucoup apprécié cette période et en ce qui me concerne je la remercie du travail fait. Je suis certes désolée qu'elle arrête son travail en cours de route mais je suis aussi ravie que Nicolas soit avec nous. Ce que je peux dire c'est que Mme WECKER a changé de département pour des raisons familiales et personnelles mais que peut-être le taux d'imposition des Bouches-du-Rhône n'y est pas pour rien. Voilà.

Que ceci soit dit aussi ! Cela devrait être une réflexion pour tous les Aubagnais et tous les habitants de l'Agglo parce que les taux d'imposition qui nous sont appliqués sont relativement élevés pour des services pas très différents de ce que l'on a de l'autre côté de la frontière du Var.

**M. Le Maire :** Mme MELIN, vous êtes déjà dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Vous aurez l'occasion d'y revenir largement tout à l'heure.

Sur cette délibération, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

La délibération n° **01-230216** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. ROBINE, vous avez donc l'ensemble des délégations qui étaient prises par votre prédécesseuse.

**02-230216 - Sur le rapport de M. Le Maire -**

**Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'aménagement et la construction (S.E.M. FACONEO) :  
Remplacement d'un représentant.**

Deux représentants de notre Conseil Municipal ont été désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la S.P.L. FACONEO. Il s'agit de M. Gérard GAZAY et Mme Danielle MENET.

Cette délibération propose au Conseil Municipal de désigner M. Giovanni SCHIPANI en remplacement de Mme Danielle MENET qui, pour des raisons personnelles, a souhaité céder cette représentation.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire** : Y-a-t-il des remarques ?

**Mme GIOVANNANGELI** : M. Le Maire juste pour vous signifier que nous ne prendrons pas part au vote.

**M. Le Maire** : Ceci étant dit. Y a-t-il des voix contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

La délibération n° **02-230216** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI, LUNETTA, M. GRANDJEAN et Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

**COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »**

---

**03-230216 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -**

**Distraction et nouvelle application du régime forestier dans la forêt communale suite aux différentes modifications foncières.**

Suite à des modifications cadastrales, l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale, a sollicité la Commune afin que des mises à jour de l'assiette foncière de la forêt communale soient effectuées.

Une première opération de création d'un centre de réception des chars Leclerc au Quartier Maréchal des Logis Heck à Carpiagne a nécessité en 1992 la cession à l'Etat d'une parcelle de terrain sise lieudit Collet Redon. Une seconde opération de régularisation foncière entre Escota et la Commune concernant la cession des délaissés autoroutes a nécessité en 1994 la cession par Escota à la commune de la parcelle cadastrée Section CY 94 située Quartier du Vallon de La Bédoule d'une superficie de 6.197 m<sup>2</sup>. Enfin une dernière opération de réaménagement de la bifurcation des autoroutes A50 et A52, déclarées d'utilité publique par arrêté préfectoral du 13 Juin 2008, a nécessité la cession par la commune à l'Etat représentée par la Société Escota de 3 parcelles de terrain sises quartier du Vallon de La Bédoule. La parcelle cadastrée Section CY numéro 32 a ainsi été divisée en

4 parcelles. La distraction de 2 anciennes parcelles relevant du régime forestier cadastré Section CY 32, lieudit vallon de La Bédoule, d'une contenance de 25 hectares 12 ares 8 centiares et Section DI 56 lieudit Le Collet Redon d'une contenance de 18 hectares 89 ares 0 centiare, soit une contenance totale de 44 ares 1 are 8 centiares. Demander la distraction du régime forestier des 2 anciennes parcelles relevant du régime forestier cadastré lieudit Vallon de la Bédoule d'une contenance de 25 hectares 12 ares 8 centiares et Section lieudit Le Collet Redon d'une contenance de 18 hectares 80 ares, soit une contenance totale de 44 ares 1 are 8 centiares. Demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrées 94 95 et DI 165 répertoriées au tableau qui figure sur ce document pour une contenance totale de 44 ares 46 ares 49 centiares et d'approuver la nouvelle composition de la forêt communale relevant du régime forestier. Cette opération portera la nouvelle contenance de la forêt communale à 519 hectares, 19 ares 59 centiares, soit une augmentation de 45 ares 41 centiares. Demander à L'Office National des Forêts de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de M. Le Préfet des Bouches-du-Rhône et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif de régularisation.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **03-230216** est adoptée à l'UNANIMITE.

**04-230216 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -**  
**Aliénation Commune d'AUBAGNE / M. et Mme SOUSKANOV**  
**Quartier du Vallon des Gavots.**

La Commune d'AUBAGNE est propriétaire de deux parcelles communales cadastrées Section BP n°s 271 et 272, d'une surface totale de 1.360 m<sup>2</sup>, situées Chemin du Vallon des Gavots.

Ces parcelles, acquises en 1986, devaient permettre de desservir le Quartier du Vallon des Gavots. Ce projet a été abandonné lors de la révision du Plan d'Occupation des sols en 2000.

M. et Mme SOUSKANOV, propriétaires mitoyens, se sont manifestés afin que la Commune leur cède ces parcelles.

Ces parcelles classées, en zone Agricole, ne présentent plus d'intérêt pour la Commune. Il convient donc d'accéder à leur requête et de leur céder lesdites parcelles moyennant la somme de 13.500 €uros conformément à l'avis des domaines du 30 Septembre 2015.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **04-230216** est adoptée à l'UNANIMITE.

**M. Le Maire :** Merci Mme LEVASSEUR.

Délibération n° 5 : il s'agit du Rapport sur les Orientations Budgétaires. Vous savez certainement, toutes et tous, que le législateur demande aujourd'hui à ce que l'on vote un Rapport d'Orientations Budgétaires. Ce qui est un petit peu différent des années précédentes où on avait un Débat d'Orientations Budgétaires.

Un document vous a été remis à cet effet. Nous allons néanmoins procéder à l'échange sur ce document et évoquer tous ensemble ce Débat d'Orientations Budgétaires et, pour la majorité, c'est Mme MENET qui va le présenter.

Vous avez la parole Mme MENET.

## COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

---

### **05-230216 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Rapport sur les Orientations Budgétaires 2016.**

Merci M. Le Maire. Mes Chers Collègues,

C'est un plaisir pour moi de présenter ce soir le deuxième Débat d'Orientations Budgétaires de notre mandature.

C'est un exercice annuel obligatoire dans les collectivités territoriales qui permet d'informer les élus et les administrés sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires. Il consiste aussi en une démarche de transparence vis-à-vis de la population.

Jusqu'alors, ce Débat d'Orientations Budgétaires ne revêtait pas un caractère décisionnel et n'était donc pas soumis au vote du Conseil Municipal.

La loi du 7 Août 2015, dite loi Nôtre, dans son Article 107, a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat en modifiant certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, le président de l'exécutif doit présenter à son organe délibérant un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10.000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat et sera désormais acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote.

Dans le respect des contraintes administratives de ce rapport, nous voulons prendre soin d'expliquer aux aubagnais nos projets et notre volonté de les réaliser.

Ainsi, je vous rappelle les trois axes financiers que nous avons défini pour cette mandature :

- L'assainissement des finances de la commune et le rétablissement d'une capacité d'autofinancement suffisante ;

- Le gel, puis la baisse, de la pression fiscale pesant sur les contribuables aubagnais ;
- La mise en œuvre d'une politique d'investissement responsable.

En accord avec nos engagements, l'année 2016 sera celle de la sécurisation des emprunts toxiques et du démarrage des investissements nécessaires et attendus par les aubagnais.

La charge financière sera importante pour ces deux objectifs, nous le savons, mais les résultats obtenus durant les 2 années que nous venons de passer, 2014 et 2015, à réduire les dépenses, assainir les finances et la gestion, et faire face à la baisse scandaleuse des dotations de l'Etat nous encouragent à continuer.

Bien sûr, la baisse des dotations de l'Etat va se poursuivre en 2016 à hauteur de - 1,5 M.E. sur le budget de fonctionnement.

Dans une telle situation, la maîtrise des dépenses de la commune s'impose une nouvelle fois.

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 s'inscrivent dans des choix financiers responsables avec pour objectifs de :

- Dégager des marges de manœuvre sur le budget de fonctionnement afin d'autofinancer une partie des investissements. Cela passe par une maîtrise accrue des dépenses et la recherche d'optimisation des sources de recettes ;
- Déclencher les investissements indispensables à la 5<sup>ème</sup> ville du département, trop longtemps oubliés lors des précédentes mandatures.

Cela se traduira par la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux, entreprise dès 2015, et nous permettra d'entrer dans une phase de mise en œuvre de notre projet de ville.

Afin de lancer ce débat, il me paraît nécessaire de définir tout d'abord l'environnement dans lequel nous évoluons, au niveau international et national, porteurs de contraintes fortes, ainsi qu'au niveau local avec la situation financière très dégradée de notre commune que nous nous employons à redresser, depuis notre arrivée.

Je vous ferai part ensuite, à travers nos projets pour 2016, des orientations budgétaires que nous avons choisies.

Tout d'abord le contexte économique international et national :

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante de ce contexte économique à travers certaines de leurs recettes sensibles à la conjoncture, et en raison de la typologie de leurs dépenses.

Comme vous le savez, la Commune d'Aubagne, de par la structure d'une partie de sa dette qui contient des emprunts toxiques indexés sur les monnaies suisses et japonaises, est fortement dépendante de cet environnement.

Et les turbulences des marchés financiers actuellement en Asie ont une incidence sur l'un de ces deux emprunts.

En France, la reprise reste timide avec une croissance estimée par le FMI à 1,1 % pour 2015 et à 1,4 % en 2016.

La dette publique atteint 2.100 milliards d'euros, soit 96,9 % du P.I.B., soit plus de 33.000 euros de dette par habitant.

Le budget 2016 sera également marqué par le poids des décisions gouvernementales, notamment le plan d'économie de 50 milliards décrété par le gouvernement dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité.

Il est supporté pour 11 milliards d'euros par les collectivités territoriales depuis la loi de finances 2015 qui s'ajoutent aux 6 milliards d'euros inscrits dans la loi de finances 2014.

Le président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, Gilles CARREZ, estime que la baisse des dotations de l'État entrainera une baisse d'environ 30 % de l'investissement local entre 2015 et 2017. Il plaide pour un étalement de cette baisse, l'an prochain, sur deux ans, de 2017 à 2018.

Il estime que la reconduction de ces baisses en 2016 et 2017 provoquera chaque année une baisse de 10 % de l'investissement du bloc local. Soit au total, une baisse d'environ 30 % entre 2015 et 2017.

C'est considérable ! L'État doit à tout prix préserver la capacité d'investissement local.

Les autres recettes fiscales des collectivités locales ne devraient pas progresser durant l'année 2016.

Le très faible fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires sera heureusement maintenu.

Enfin, la loi de finance 2016 ouvre le bénéfice du F.C.T.V.A. aux dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie.

La loi de finance 2016 prévoit aussi au niveau des bases fiscales :

- 1 % d'augmentation forfaitaire ;
- 2 % d'augmentation sur les bases de la Taxe d'Habitation ;
- 1,5 % d'augmentation physique sur les bases de Foncier Bâti ;
- Pour le Foncier Non Bâti, les bases de 2015 sont reconduites.

Au niveau local, la situation financière reste complexe.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 est de 150,7 M.€, soit 5,1 M.€ de moins qu'au début de l'exercice 2015. En ne contractant encore aucun nouvel emprunt en 2015, la ville a fortement freiné la spirale de l'endettement. Mais elle se situe encore très au-dessus de l'encours moyen des communes de la même strate.

En 2013, pour la Ville d'Aubagne, la capacité de désendettement s'élevait à 57 années.

En 2014, après une première année sans nouvel emprunt, cette capacité a été ramenée à 48 années, puis 42 années en 2015. Cette tendance devrait se stabiliser, voire augmenter légèrement, en raison des renégociations sur les emprunts structurés et du recours à un nouvel emprunt afin de lancer les projets d'investissement du mandat.

Pour autant, la Ville poursuivra sa logique de désendettement en 2016 en ayant pour objectif de diminuer de 5 millions son encours de dette.

La sécurisation des emprunts toxiques, que nous allons aborder dans les délibérations suivantes, sera une décision structurante pour 2016 et surtout pour les années futures. Cela va permettre d'assainir les finances de la commune et de construire l'avenir sur des bases solides.

Néanmoins, les dotations de l'État continuent de régresser.

Le gouvernement poursuit sa volonté de faire peser sur les collectivités les économies qu'il est incapable de réaliser à son niveau. Bien au contraire, le 3<sup>ème</sup> gouvernement de la mandature Hollande a appelé 6 ministres supplémentaires, et en même temps on réduit le budget des collectivités ! Ces manœuvres politiciennes prouvent, s'il en était encore besoin, le peu d'intérêt et d'action de ce gouvernement envers les citoyens.

L'ensemble de ces prélèvements représentera, de façon cumulée, une ponction de 17 milliards d'euros sur les collectivités de 2014 à 2017.

Pour Aubagne, ce sera encore 1,5 M.E. de moins pour 2016 et pourtant, ce que n'arrive pas à faire l'Etat, nous le faisons ici depuis 2014, c'est-à-dire la baisse des charges de fonctionnement et la non augmentation des taux d'imposition.

Pour la seule dotation globale de fonctionnement, là où la commune recevait en 2013, dernière année de référence de l'ancienne mandature, une recette de 7,5 M.E., nous estimons pour 2016 la même recette à 3,7 M.E. Ce sera près de 4 M.E. de recettes en moins dans le budget 2016 comparé au budget 2013, où tout de même, je vous le rappelle, les taux de chaque taxe locale avaient pourtant été augmentés de 1,5 %.

En 3 ans, nous avons déjà perdu 6 millions de recettes cumulés, et ce n'est pas fini puisqu'une autre ponction est encore prévue en 2017.

C'est vous dire l'obligation que nous avons d'avoir une gestion saine et rigoureuse par ailleurs entreprise déjà dès 2014.

Les autres recettes de fonctionnement seront évaluées à l'identique 2015.

Malgré toutes ces contraintes, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les taux de la fiscalité locale n'augmenteront pas en 2016. Ils resteront à 22,01 % pour la Taxe d'Habitation, 34,08 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti et 50,65 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

C'est un effort considérable que nous faisons envers les contribuables aubagnais qui ont subi des hausses d'impôts régulières pendant plusieurs années sur ce territoire. Et c'est un effort que notre majorité a décidé, ce qui n'est pas le cas dans toutes les autres communes, bien au contraire.

Au niveau des dépenses, elles sont maîtrisées.

Pour amortir le choc de la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat, la ville a engagé depuis 2014 une politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cet effort a permis de freiner l'évolution de ces charges, dont certaines incompressibles mais qui font l'objet de toute notre attention, notamment les fluides, le nettoyage des bâtiments.

Après deux fortes baisses de ces charges de fonctionnement : - 8 % en 2014 et - 5 % en 2015, une baisse prévisionnelle d'environ 5 % est envisagée pour 2016.

De même, dans ce budget, nous envisageons en 2016 une baisse des charges de personnel à hauteur de 1 %.

Cette orientation ne remet pas en cause les principaux emplois d'avenir qui seront maintenus et confortés dans leur emploi avec une intégration statutaire. La gestion des ressources humaines s'exercera donc dans un cadre budgétaire particulièrement rigoureux. Le principe veut que les recrutements externes aient pour seule vocation à répondre à un manque de compétences très spécifiques qui altérerait la continuité du service public. Les autres besoins seront pourvus exclusivement par redéploiement de personnels et par voie de mobilité interne.

Pour les autres charges de gestion courante, elles sont constituées pour l'essentiel par la D.S.P. Q'Park qui a été renégociée, le soutien financier au service incendie, au C.C.A.S. et au monde associatif, elles resteront stables sur 2016, soit environ 9 M.€.

En dernier lieux, les frais financiers qui s'élèveront cette année à plus de 7 M.€.

Toutes ces recettes et dépenses constituent le budget de fonctionnement. Si nous sommes attachés à une gestion rigoureuse des dépenses, c'est dans l'optique de dégager de l'autofinancement pour pouvoir abonder le budget d'investissement. Nous avons besoin de cette amorce qui traduit une gestion responsable qui prépare l'avenir et donne confiance aux partenaires institutionnels pour nous accompagner dans nos projets :

- Les banques auxquelles nous ferons appel pour le premier emprunt de notre mandature qui ont retrouvé confiance en la commune ;

- Les collectivités territoriales et notamment le Conseil Départemental et Martine VASSAL sa présidente, prête à s'engager financièrement à nos côtés sur des projets structurants pour la commune.

Pour 2016, nous allons démarrer un programme d'investissements nécessaires et ambitieux.

L'investissement sera désormais géré, pour les grandes opérations, selon un programme pluriannuel des investissements (P.P.I.) qui donnera lieu au moment du budget à un vote d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement.

La programmation pluriannuelle des investissements, à ce jour, est estimée à un montant global de 28 M.€. à financer sur la période 2015 à 2019.

Après deux années budgétaires dédiées à l'assainissement des finances, durant lesquelles nous avons tout de même réalisé des travaux de proximité, d'entretien sur la voirie et des bâtiments communaux qui étaient urgents et indispensables, nous allons entrer en 2016 dans un programme d'investissements ambitieux.

Ces orientations 2016 s'articulent autour de deux axes : la proximité et le développement.

La proximité est un élément fort de notre mode de fonctionnement avec les Aubagnais. Elle se traduit d'une part par la présence des élus au quotidien dans la ville et dans les quartiers.

Elle se traduit, d'autre part, par des actions concrètes, certaines déjà entreprises depuis 2014, d'autres que nous allons pouvoir démarrer cette année et inscrire dans un programme d'investissements pluriannuel innovants.

Le P.L.U., dont l'approbation définitive devrait intervenir en fin d'année, illustre notre volonté d'un développement harmonieux du territoire. Le cadre de vie et la qualité de vie que nous voulons offrir aux aubagnais se traduira par des investissements d'envergure pour le réaménagement de l'espace public.

Des travaux de voirie, d'aménagements urbains et aussi de grosses réparations de bâtiments publics et notamment des bâtiments culturels vont être réalisés. L'éclairage public a bien besoin aussi d'un plan de rénovation.

Dans le cadre du partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, un plan d'action va être décliné afin de soutenir et développer le commerce de proximité.

D'autres domaines nous tiennent également à cœur, vous les connaissez :

Au premier chef, il s'agit de l'éducation. Les diverses remontées négatives faites aux élus qui participent régulièrement aux conseils des écoles attestent que beaucoup de travaux sont à faire dans les écoles. Nous lançons en 2016 un Plan Rénovation Ecoles indispensable à l'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Ce plan comprend également des moyens d'étude destinés à la création d'un pôle éducatif intégrant l'ensemble des équipements nécessaires à l'éducation et à l'épanouissement de l'enfant.

La jeunesse aussi prend toute sa place dans nos projets, la citoyenneté, l'implication des jeunes dans la vie publique est encouragée, en témoignent le Conseil Municipal des Jeunes créé en 2015 et les actions qui vont en découler.

C'est également l'enseignement supérieur, avec la réhabilitation et le développement du SATIS, l'installation des S.T.A.P.S., l'extension de l'Ecole d'Infirmières et le nouvel Institut International des Musiques du Monde, nous confirmons notre objectif ambitieux de faire d'Aubagne la 3<sup>ème</sup> ville universitaire du département.

Dans cette période d'incertitude et de difficultés rencontrées par de nombreux citoyens, nous continuerons à soutenir, à travers la Direction de la Solidarité que nous avons mise en place en 2015, nos actions auprès des seniors et des plus démunis.

Au niveau de la culture, après une année 2015 placée sous le signe de Marcel Pagnol qui nous a permis de retrouver les aubagnais autour de notre patrimoine, de nos traditions, 2016 verra la réalisation de nouveaux évènements tels l'exposition Hans Hartung ou celle des Tapisseries d'Aubusson, ou encore l'accueil du Congrès de la Photographie de France.

Le sport sera l'objet de beaucoup d'attention notamment dans la réalisation d'équipements attendus par certains clubs depuis de nombreuses années.

De grandes manifestations sportives telles que le Premier Tour Cycliste de Provence qui a été lancé ce matin et les Championnats de France Espoir Elite d'Athlétisme viendront faire rayonner un peu plus notre ville en 2016.

Dans le domaine de la sécurité, nous allons poursuivre et amplifier les actions mises en place dès 2014. Après l'équipement du centre-ville, le programme d'installation des caméras de vidéo protection sera étendu aux abords des établissements scolaires et des quartiers.

Après avoir plus que doubler les effectifs de la Police Municipale, passant de 23 à 49 agents en moins de 2 ans, le service sera à nouveau renforcé en 2016.

Des actions de sensibilisation contre les incivilités vont être mises en place, ainsi que la poursuite des actions propreté afin que l'espace public soit plus accueillant.

Pour terminer sur les projets et bien que la liste ne soit pas exhaustive, Aubagne ville numérique sera une réalité. Le très haut débit est en cours de déploiement sur la commune depuis 2015 et se poursuivra jusqu'en 2017.

En conclusion, mes Chers Collègues, le Débat d'Orientations Budgétaires permet de donner des perspectives, de préparer l'avenir et d'identifier les moyens nécessaires à mobiliser.

Nous entrons en 2016 dans la phase de construction et de transformation.

De beaux projets vont pouvoir être lancés et portés avec toute notre énergie et celle des services administratifs qui nous accompagnent, dans le souci d'un cadre de vie harmonieux dans notre belle ville d'Aubagne en Provence.

Je vous remercie.

Conformément à la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget avant l'examen de celui-ci.

Ainsi, un document joint définit, à partir des orientations générales, au plan national comme au plan local, les orientations du Budget 2016 issues du travail effectué au sein de chacune des commissions municipales.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette délibération propose, après le débat en séance, d'approuver le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Merci Mme MENET pour cette présentation très complète à la fois sur le plan financier international, national et local, ainsi que des orientations pour notre Commune.

Y a-t-il des prises de parole ? Mme GIOVANNANGELI !

**Mme GIOVANNANGELI :** Mesdames et Messieurs, évidemment le moment que nous vivons chaque année dans une commune qui est celui des orientations budgétaires est important parce qu'il dresse des perspectives.

Mme MENET parlait du contexte international, je crois qu'on peut partager au moins le constat que ce contexte est dur, là où nous ne partageons pas forcément la suite, c'est que c'est un système ultralibéral qui l'impose et que vous soutenez, ne l'oublions jamais. C'est un contexte dans lequel nous vivons des choses assez terribles qui ne cessent de produire des situations d'inégalités, de guerre, ça évidemment avec les répercussions qu'on connaît partout en Europe et dans notre pays, d'injustices pour le plus grand nombre. Ce constat a-t-il sa place dans le temps budgétaire d'une commune ? Oui !

Oui, car les villes continuent à payer cher un monde financiarisé dans lequel les banques continuent à faire la pluie et le beau temps, les profits des grandes multinationales ne se sont jamais aussi bien portés tandis que les conditions de vie de la majorité des gens se dégradent. Si je fais le lien avec les villes, avec Aubagne, c'est qu'au nom de la dette et de « la maîtrise des dépenses publiques », l'Etat diminue, là aussi nous partageons le constat, les dotations et du même coup les ressources. Et je me permets de dire que, en l'occurrence, vous avez dit Mme MENET que l'Etat ne fait

pas ce que fait la Ville d'Aubagne sur la baisse de charges, pour le coup en baissant la dotation, il contribue à baisser les charges. Donc il diminue ces dotations, les ressources et, dans le même temps, les banques et les cours de la bourse décident du sort des emprunts et des taux, nous le voyons dans ce débat et nous le verrons dans les délibérations à venir sur la renégociation des emprunts.

Les Aubagnais vivent la même chose que les autres citoyens. Ils auraient besoin d'une ville qui atténue ces méfaits. Une ville qui entretient et développe ses équipements, une cité qui offre des services publics garants de l'égalité et de la solidarité au lieu de les confier à ces grandes entreprises !

Mais ici, il n'en est rien. Ici, ce qu'on entend, c'est comme au plan national : « La dette, la dette, la dette ». Une litanie depuis deux ans et qui ressemble à une grosse excuse, à un slogan usé pour camoufler ou atténuer les mauvais coups et le déclin de la ville.

La preuve : les Orientations Budgétaires 2016 n'auront de crédibilité qu'en examinant les réalisations de vos propositions de 2015.

Mais avant d'évoquer ce que sont devenues vos annonces de 2015, je voudrais revenir sur deux aspects de vos promesses électorales. Vous aviez écrit « on baissera les impôts de 15 % ». Or vous en êtes à votre 3<sup>ème</sup> budget et nous ne voyons toujours rien venir. Encore heureux Mme MENET que vous n'annonciez pas d'augmentation pour le coup ! Et S'il vous plait, n'invoquez pas la situation financière de la ville, puisqu'en septembre 2013, je dis bien 2013, la Chambre Régionale des Comptes publiait son rapport et que nous savions tous, à l'euro près, ce qu'il en était ! Deuxième aspect : la fameuse dette, que nous continuons, nous, à considérer comme étant le financement des réalisations au service d'Aubagne, revenons à vos promesses, où en est-on de la réduction ? A la lecture de La Provence d'aujourd'hui, concernant la renégociation des emprunts, cela va se traduire par l'allongement de la durée d'un contrat de 17 à 25 ans, par des indemnités à payer à Dexia et, le clou de la soirée, un encours de dette qui est augmenté de 15 millions d'euros avec évidemment les variations, M. Le Maire le disait et il en convient tout à fait, ça dépend aussi de la fluctuation des marchés financiers.

Je reviens aux Orientations Budgétaires et à son document.

Celui que nous avons stipulé en page 20 que « tous les projets annoncés dans le cadre de la proximité ont été réalisés ». Si on parle de la F.R.A.P., on voit l'état de la ville dans les quartiers et dans le centre, c'est un échec. Vous avez dit vous-même dans un Conseil de Quartier, M. Le Maire, les gens ne savent pas ce que c'est !

Il est écrit aussi parallèlement à la mise en place de nouveaux équipements, la collectivité en rénovera d'autres, c'est ce qu'on pouvait lire l'an dernier. Lesquels ? où ? Rien depuis deux ans. Alors que, dans le mandat précédent, chaque année on maintenait ou on rénovait des équipements et la voirie.

Pour l'éclairage public, rien d'autre que des changements d'ampoules, et encore ! Tant d'Aubagnais et d'Aubagnaises se plaignent du manque de lumière, au sens propre comme au sens figuré !

On parlait l'année dernière de la création d'un « groupe éducatif » pour préfigurer la rénovation des groupes scolaires. Qu'est-il devenu ? Le terme a changé cette année, on l'appelle, si j'ai bien suivi « le pôle éducatif », Denis GRANDJEAN y reviendra. Mais on pressent déjà que, sans travaux depuis deux ans dans les écoles, on se trouvera bientôt dans la situation marseillaise. Juste pour rappel, entre 2008 et 2014, c'était 7 Millions d'euros. D'ailleurs, sur l'enfance, comment croire ce qui est écrit alors que l'an dernier, il ne s'agissait nullement d'une privatisation de la restauration scolaire, jamais ça n'a été annoncé, mais là aussi Denis GRANDJEAN y reviendra.

Pour une ville plus sûre, quid du terrain du Commissariat qui était une orientation de 2015.

Concernant la solidarité, rien n'avait été annoncé en 2015 sur le départ du Secours populaire et des Restos du cœur de l'Espace Ambroise Croizat, l'Espace des Solidarités, et pourtant ils vont devoir quitter un lieu qui leur était dédié et qui bénéficie à tant de gens. C'est ce que je disais au début de mon propos et c'est pour ça que revenir sur le contexte mondial et les effets chez nous est important.

Le grand pôle sénior : va-t-on vers la résiliation du bail du pôle gérontologique comme on l'a fait avec l'épicerie sociale, c'est-à-dire en catimini ? Va-t-on vers la privatisation des aides à domicile ? Allez-vous me répondre « foutaises », comme vous nous l'avez répondu pour la cuisine centrale ?

On avait aussi en 2015 l'extension de l'école d'infirmières, vous le répétez cette année en 2016 mais la ville n'y participe pas. Ça ne mange pas de pain. Soit dit en passant, les perspectives pour le SATIS sont irréalisables en l'état actuel des réponses de l'Etat, compétent pour l'Université ! Encore une orientation qui restera lettre morte !

Quant à la fibre sur la ville, quelle farce, elle a été planifiée en 2013 avec Orange, la ville n'y est absolument pour rien ni avant, ni maintenant !

Par conséquent, le rapport 2016 n'est pas crédible. Il est inquiétant et déprimant, en Investissement comme en Fonctionnement.

Tout d'abord, la maîtrise de la dette ne peut se réduire à la vente des biens de la commune et pourtant c'est bien ce qui s'est passé : marché de gros plus autres terrains : 3.200.000 euros, alors que, naguère, votre leitmotiv c'était de dénoncer les pratiques chez nous. La différence, c'est que vous prévoyez de réinvestir pour de nouveaux équipements sans aucune précision !

Ici et dorénavant, on navigue à vue ou on cache des choses !

Ensuite, on l'a dit et répété, et nous n'avons pas dit qu'ici et nous pour notre groupe, je crois que c'est assez répandu aujourd'hui dans le pays, ne pas investir, c'est dégrader une ville. Or, à part l'église et la vidéo protection, Aubagne n'a jamais vu un investissement aussi bas : 4,5 Millions pour l'année écoulée alors qu'entre 2008 et 2014, la fourchette était entre 8 et 12 Millions d'euros !

D'ailleurs, l'A.P.C.P. présenté n'est pas sérieux : il ne montre aucune analyse ni aucune perspective précise. Il n'est donc pas crédible !

Quant au contrat de développement avec le Conseil Départemental, il faudra bien puiser sur des fonds propres pour 30 ou 40 % des montants et cela vous obligera malgré vos promesses à de nouveaux emprunts !

Quant au fonctionnement, quelle indigence, quelle tristesse et quelles inquiétudes !

Sous le joli mot de « maîtrise », joli, c'est beaucoup dire, il s'agit en fait d'austérité, de réduction et de coupes drastiques. Baisser les charges sans que les impôts locaux diminuent, c'est tromper les citoyennes et les citoyens car c'est abandonner des réponses de service public, et donc, l'égalité d'accès de toutes et tous.

Concernant les charges à caractère général, il n'est nul besoin d'accumuler les chiffres et vous les avez rappelés mais quand même ils sont parlants. Après - 8 % l'an dernier c'est encore - 5 % cette année, c'est-à-dire - 13 % en 2 ans. On pourrait s'en réjouir, vous vous en réjouissez, nous par contre nous le dénonçons parce que, du coup, l'expérience vécue est parlante : des économies hallucinantes du style économies sur le papier toilette dans les écoles, réductions en tout genre dans le fonctionnement des services jusqu'au rationnement de l'essence des véhicules de service, diminution des événements jalonnant l'année, alors qu'on le sait, ils nourrissent le vivre ensemble et vivifient la culture pour toutes et tous. Un entretien négligé ! Il suffit de se promener dans la ville et d'entendre ce qui se dit : il y a des trous partout, la ville est sale. Et ça c'est l'avis de ceux que vous qualifiez « administrés ».

Même votre fer de lance, le commerce, vous l'avez évoqué, Mme MENET, est un fiasco ! Fermeture après fermeture, le cœur de ville se meurt et les effets d'annonces ne sont que des effets d'annonce !

En revanche, de nouveaux véhicules sont achetés ! Mais pas pour n'importe qui, pour les directeurs de services, des iPhone à 1.000 euros chacun et je ne compte pas les repas qui coûtent à la collectivité et aux contribuables !!! L'austérité, ça n'est pas pour tout le monde.

Concernant le personnel, là aussi, on assiste à deux poids et deux mesures. Alors que le redéploiement s'opère, qu'on ne recrute plus d'agent, qu'on s'apprête même à diminuer leur nombre entre privatisation de la Cuisine Centrale et autres à venir, indispensables. Les chiffres annoncés montrent une baisse de 1 %, ce qui signifie que, comme les parcours de carrière des agents en poste qui sont des dépenses inévitables, sont de l'ordre de 2 %, c'est ce qu'on le G.V.T., Glissement Vieillesse Technicité, le nombre d'agents diminuera obligatoirement de 3 %. Là aussi, il suffit d'écouter ce qui se passe dans les services. « Redéploiement », écrivez-vous ! On sait que d'autres mots seraient plus appropriés : changements intempestifs et contraints, harcèlement, surveillances tous azimuts... En revanche, on recrute des cadres, des cadres très bien payés, venus d'où ? Le plus souvent de Marseille.

Cela nous mène tout droit vers une entrée d'Aubagne dans la Métropole, avec son lot de non réponse aux besoins, de dégradations multiples, d'abandons et donc du déclin de notre ville qui ne sera plus qu'un 17<sup>ème</sup> arrondissement marseillais, sinon administrativement, du moins effectivement.

Et d'autres choix sont possibles.

Cette gestion n'est finalement pas surprenante, nous constatons avec lucidité qu'elle est celle d'élus, vous, qui ne cherchent rien d'autre qu'un fonctionnement administratif sans imagination que les seuls critères comptables, comme le font les technocrates de Bruxelles. Quelle est l'utilité d'un élu s'il ne transforme pas le quotidien pour l'améliorer ?

Il n'est pas temps de les énumérer ici et maintenant, mais les mandats écoulés, les perspectives que nous avons élaborées pour ce mandat et les pratiques politiques et citoyennes passées et pourtant si proches à la fois, de la gratuité des transports à la résistance contre la Métropole en passant par les décisions partagées et créatives, nous sommes convaincus que la situation sombre que vous infligez à notre ville n'est non seulement pas une fatalité mais qu'elle peut être inversée, nous nous y emploierons.

**M. Le Maire :** Mme HARKANE !

**Mme HARKANE :** Merci M. Le Maire.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires de ce jour, comme cela a déjà été dit, est un temps important de notre espace démocratique à l'échelle de la commune. Depuis le vote de la loi du 7 Août 2015 dite loi Notre, ce rapport doit être complété par les engagements pluriannuel envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. C'est une bonne chose car cela permet une meilleure transparence de la vie locale. Ainsi, nous reconnaissons à la lecture et à l'écoute de ce document une excellente présentation synthétique. Si nous reprenons en effet les 4 premières pages, la synthèse relative aux perspectives économiques de la France dans un environnement européen et international interdépendant donne le ton d'un contexte général que nous regrettons mais qui ne vous empêche pas d'agir au niveau local.

Ce Rapport sur les Orientations Budgétaires comme son nom l'indique préfigure le vote du Budget Primitif qui aura lieu dans quelques semaines. C'est un temps fort car elle vous permet, M. Le Maire, de développer les grands axes de votre politique sur les prochains mois et même les prochaines années.

Nous reprendrons juste quelques points qui ont retenu particulièrement notre attention. En effet, cela a déjà été dit sur les impôts locaux, même si vous souhaitez ne pas augmenter les taux des impôts locaux, nous constatons que ces impôts ne diminueront pas non plus cette année au regard de l'augmentation timide certes mais réelle des bases de la Taxe d'Habitation et du Foncier Bâti. Vous pourriez faire différemment, il paraît déjà loin le temps où vous proposiez une diminution des taux et non des bases des impôts locaux à tous les Aubagnais. En revanche, nous constatons avec satisfaction votre volonté d'investir pour cette ville car, nous en sommes toujours convaincus, une ville qui n'investit plus est une ville qui s'éteint. Nous avons pu découvrir à la lecture de ce rapport votre intention de recourir à l'emprunt dans le cadre de la renégociation de la dette. Recourir à ce levier politique pour améliorer la qualité de vie des habitants ne nous pose pas de problème. Car investir pour rendre le quotidien des habitants plus agréable, investir pour créer une dynamique positive et inciter les investisseurs potentiels à faire le choix d'Aubagne est indispensable. Nous vous soutiendrons donc dans cette démarche si celle-ci

correspond à une vision équilibrée de ce territoire. Ainsi, la programmation pluriannuelle des investissements annoncés est estimée à environ 28 millions d'euros à financer sur la période 2015-2019 hors remboursement de la dette. Ils se répartissent entre les investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine municipal, nous avons bien compris qu'il s'agissait là du plan de rénovation écoles et bâtiments communaux, les projets structurants d'aménagement et de développement de la ville et les projets engagés inscrits dans un programme pluriannuel d'investissement dit P.P.I.

Nous aurions souhaité avoir plus de détail concernant le P.P.I. et sur les projets structurants pour nous prononcer favorablement. Car au final ces 11 millions d'euros prévus pour l'espace public, de quoi s'agit-il précisément ?

Nous attendrons donc le vote du Budget Primitif pour nous exprimer sur cette question.

Mais je reprends, deux observations : sur la sécurité et les incivilités. Nous pensons que les décisions qui sont prises sont de bonnes décisions, nous les avons votées et nous n'y reviendrons pas. La vidéo surveillance est un des outils à votre disposition pour tendre vers la tranquillité publique indispensable à la cohésion sociale et au vivre ensemble. Cependant vous n'évoquez, depuis votre arrivée aux commandes de cette ville, qu'un des volets de la tranquillité publique, le volet répressif. Dans vos orientations et nous le regrettons, il n'y a pas un mot sur le champ de la prévention. Pourtant chacun sait que l'un ne peut pas fonctionner sans l'autre. Nous aurions aimé débattre aussi sur les actions à mener dans les secteurs identifiés de la ville dits sensibles et pour lequel vous avez obtenu des financements spécifiques. Enfin, vous développez un chapitre relatif au développement harmonieux du territoire d'Aubagne dans le cadre du P.L.U. avec la transformation et la redynamisation du centre-ville. Peut-on en savoir un peu plus sur votre vision du centre-ville d'Aubagne et quelle place sera faite aux piétons et aux cyclistes ? Le tout, nous l'espérons dans le cadre d'une démarche du développement durable.

Alors M. Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, dans l'attente des éléments chiffrés que nous connaissons lors du vote du Budget Primitif, nous nous abstenons. Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Merci. Mme MELIN !

**Mme MELIN :** Merci M. Le Maire. Nous sommes dans un débat qui est appelé un Débat d'Orientations Budgétaires. Il convient donc d'envisager les choses dans leur globalité à la fois dans le fond, c'est-à-dire sur les chiffres mais aussi sur les objectifs que vous poursuivez. Et cela ça doit se poursuivre sur la totalité d'un mandat et aussi de l'héritage qu'on laisse à ses successeurs. Si on se succède à soi-même, ça permet de travailler à fond, si on laisse la place à d'autres, il faut pouvoir avoir préparé le terrain. Or depuis le premier jour, notre groupe vous dit la même chose, vous n'avez pas pris la bonne voie. Alors certes et c'est d'ailleurs assez comique de voir les communistes, les gens de Gauche au large, venir nous dire que la dette, quelle dette, vous nous parlez de la dette. Effectivement on est dans le déni de la dette, c'est très étrange, enfin elle était quand même de 160 millions d'euros, elle est toujours de 150 millions d'euros mais la dette, c'est peut-être une bonne chose. Il y a des bonnes dettes. Il y a aussi des très mauvaises dettes. Les mauvaises dettes,

.../...

Mme GIOVANNANGELI qui, véritablement, plombe une ville pour plusieurs générations. Alors, il est assez aussi comique de voir le Groupe Socialiste d'un seul coup être d'accord, les choses s'acceptent, s'arrondissent, enfin les choses avancent. La réalité, c'est que l'héritage est un héritage qui plombe cette ville pour très longtemps, qui est une des villes les plus endettées de France et reste une des villes les plus endettées de France. Et il fallait dès le premier jour parce que, même si vous-même M. Le Maire et votre équipe n'envisagiez pas une dette aussi importante et à mon avis vous avez, c'est pour ça que de temps en temps je fais le parallèle avec M. HOLLANDE et les socialistes arrivés au pouvoir, vous avez découvert une dette encore plus importante, encore plus prégnante que vous ne croyez, il fallait immédiatement avoir des objectifs clairs. Il fallait se dire qu'il n'était pas possible de rembourser trop vite la dette sous peine de se retrouver coincé pour des investissements. Or, c'est très exactement l'erreur que vous avez faite. Vous avez voulu donner confiance aux banques. Donner confiance aux banques, pourquoi faire ? Pour pouvoir réemprunter, pour rien d'autre ! Les banques, une fois qu'elles ont prêté, surveillent et attendent que les échéanciers se passent et elles vous rappellent à l'ordre si vous ne payez pas à temps. Or vous avez voulu faire dire « confiance aux banques » et donc leur dire au bout de deux ans : « écoutez, nous viendrons vous resolliciter ». C'est très évidemment ce que je vous avais dit dès 2014, c'est très évidemment ce qui se produit en 2016. Pour autant, est-ce que cela permettra des investissements ? On en reparlera tout à l'heure.

Alors, des propos de Mme MENET, il ressort que quoi ? Qu'il y aurait le contexte international, oui c'est ce qu'on entend dans toutes les institutions, c'est le contexte international. Oui mais dans ce cas-là il ne fallait pas voter pour une Europe qui aujourd'hui vient mettre tout le monde sur la paille puisque la zone euro plus particulièrement voit un chômage de 2 points supérieur aux zones qui n'ont pas l'euro, la zone hors de l'euro. Pour le reste, vous nous dites : l'Etat baisse ses dotations globales. L'Etat est à sec, la dette est flambante, il faut dire aussi qu'entre M. SARKOZI, du temps où il était Ministre de l'Intérieur et surtout des Finances, puis quand il a été Président de la République et puis maintenant le gouvernement HOLLANDE, nous avons là aussi des politiques qui sont véritablement des bateaux ivres. Donc, Aubagne, finissant par être de la même « eau », nous sommes en attente de la manne céleste. Parce qu'il faut bien dire, dans vos projets, Mme MENET, on a l'impression qu'on ratisse, qu'on va faire des tas de choses. J'ose quand même rappeler qu'au-delà des emprunts toxiques et de Dexia dont nous parlerons tout à l'heure plus avant, je tiens à rappeler quand même que la petite plaisanterie Dexia a coûté 13 milliards d'euros aux contribuables par le rachat de la Caisse des Dépôts et Consignations et que, aujourd'hui, vous comptez à n'en plus finir sur le Conseil Départemental et Mme VASSAL qui va financer une bonne partie de vos projets et bien entendu vous comptez sur l'Agglo, ou ex Agglo, qui maintenant est Métropole, on ne sait pas encore comment cela va se passer, qui a gentiment découvert que vos projets de campagne avaient brutalement un caractère communautaire : le projet des Gargues, le projet entrepreneurial, tout va passer sur le budget de l'Agglo ou de la Métropole, nous verrons bien. En tout état de cause, on trouvera bien un financement, on ne sait pas comment, en tout cas sûrement dans la poche du contribuable. Vous n'avez donc pas choisi de faire des investissements immédiatement, quitte à retarder le remboursement de la dette. Alors, pour tout ça, vous allez devoir réemprunter et vous ne pourrez, avec ce que vous allez remettre sur la table, même pas faire les travaux d'entretien qui étaient à prévoir. Non seulement vous ne ferez pas tout ce qui

est prévu, mais vous ne pourrez pas finir de financer les écoles qui sont dans un état pour beaucoup tout à fait déplorables. Vous ne pourrez pas réinvestir suffisamment pour maintenir les éléments qui sont à charge de la commune.

Vous allez me dire que, dans quelques temps il n'y aura plus grand-chose à entretenir, puisque vous vendez tous les bijoux de famille. Nous verrons un petit peu ce qui restera à payer. Alors vous nous dites aussi que les taxes ne bougent pas. Heureusement qu'elles ne bougent pas, excusez-moi si elles avaient à bouger, ce serait à la baisse, sûrement pas à la hausse. On a déjà vu que les bases avaient été augmentées, ce qui en passant vous arrange puisque ça vous fait des recettes supplémentaires, mais en tout état de cause, dans énormément de communes de France et en tout cas dans la totalité des communes tenues par le Front National, les taxes locales ont baissé. Ça vous ne pouvez pas dire le contraire, elles ont baissé et si des Aubagnais quittent cette ville et la démographie n'augmente pas à Aubagne, c'est parce que les taxes sont trop hautes. Là aussi, si vous vouliez une ville vivante avec plus de monde et que les gens viennent consommer à Aubagne, il aurait peut-être fallu baisser les taxes. Vous ne l'avez pas fait. Vous nous dites que les taxes indirectes sont tâtonnes. Entre tout soit dit, la taxe sur la consommation finale E.D.F. étant déjà de 7 % de la facture, ce serait quand même malheureux qu'on soit amené à se réjouir qu'elle puisse augmenter. Vous dites qu'on maîtrise les dépenses. Certes la charge de la dette est de facto mais, pardonnez-moi, la masse salariale augmente de 400.000 euros. Est-ce que c'était le moment d'augmenter la masse salariale ? Vous avez quand même une augmentation relativement conséquente. De la même façon, les charges de gestion courante n'ont pas bougé. Et les charges à caractère général ont baissé quant à elles, mais de fort peu.

Un petit exemple, vous avez très gentiment reçu, M. Le Maire, pour les vœux, c'était très agréable. Il eut été agréable que la société qui a fait la réception eut été une société aubagnaise et non pas une société de Roquevaire et que, si j'ai bien fait les calculs, avec les documents que j'ai pu avoir, ce soit quand même inférieur à 35 euros par personne. Donc, il y a quand même des postes sur lequel on peut faire attention.

Nous parlerons tout à l'heure bien entendu de l'inquiétude sur les emprunts toxiques mais on peut quand même se dire que, quand on regarde cette ville, quand on s'aperçoit que le marché se vide petit à petit, nous en parlerons tout à l'heure lors d'une délibération, quand on s'aperçoit qu'aux heures de pointe, 8 heures du matin/ 17/18 heures, la totalité des entrées d'Aubagne sont bouchées, quand on s'aperçoit qu'il n'y a eu pratiquement aucun commerce nouveau et en dehors de la Fromagerie Bellon et on est ravi de la recevoir de nouveau sur Aubagne, nous n'avons que des épiceries de nuit, nous n'avons aucun nouveau commerce, que le centre-ville est toujours aussi diversifié. Quand on voit le coût du ramassage de la propreté de la ville, et pourtant il y a un ramassage de déjections canines qui est tout à fait affolant dans cette ville, elle est toujours aussi sale, on se dit que la ville se meurt et que, M. Le Maire, je ne voudrais pas être Cassandra, parce que le Front National nous sommes toujours baptisés de Cassandra, vous voulez que je vous dise ? A mon sentiment, il est déjà un peu trop tard pour que vous puissiez boucler positivement votre mandat. Le retard pris dans la mascarade absolue de la Métropole et l'impact que cela va avoir sur notre ville, totalement désastreux, fera que, je peux vous le dire, nous allons prendre date là ce soir, vous ne bouclerez pas vos projets avant la fin du

mandat, ça je peux vous le dire et tout ce qui sera financé ne sera pas financé par la ville. Nous n'aurons été qu'une boîte aux lettres financière de réception de dotations de l'Etat, nous aurons été une boîte aux lettres de réception de dotations du Département qui va vous soutenir à outrance et entre temps nous aurons eu toutes les surprises du monde avec le montage de la Métropole.

Pour tout cela, bien évidemment, par ce manque d'anticipation, ce manque de rigueur politique, au sens noble du terme bien entendu, ce manque de rigueur économique et budgétaire, nous allons bien entendu voter contre votre budget mais le contraire vous eut étonné.

**M. Le Maire** : M. GRANDJEAN !

**M. GRANDJEAN** : Merci M. Le Maire. Comme le Front National qui le répète et je voulais l'entendre avant d'intervenir, ce soir encore, tel le cyclope, M. Le Maire, depuis toujours, vous ne regardez les finances de la ville que d'un œil : celui de la dette. C'est votre obsession.

Ainsi, en deux ans, la dette financière de la ville a baissé de 10 millions d'euros, mais à quel prix ?

Vous avez vendu le patrimoine de la ville à hauteur de 2.276.000 euros en 2014, je prends mes chiffres dans le Compte Administratif 2014. Vous avez vendu le patrimoine de la ville à hauteur de 3,5 millions d'euros en 2015. Ce chiffre sera affiné avec le Compte Administratif, c'est source de la délibération modificative du 27 Octobre 2015, soit presque 6 millions d'euros et ce n'est pas fini puisque vous prévoyez, Mme GIOVANNANGELI y a fait allusion tout à l'heure, 3,2 millions de cessions en 2016.

Quand vous ne vendez pas le patrimoine, vous espérez le mettre en concession. Vous avez bien compris que je fais allusion à la cuisine centrale.

Cuisine centrale qui est d'ailleurs un très bon exemple du patrimoine que vous laissez se détériorer, comme indiqué dans l'audit qui évoque je cite : des « contrats d'entretien préventif résiliés dans la recherche d'économie. » Chacun appréciera cette méthode d'entretien du patrimoine de la ville.

Ainsi, cette réduction de la dette dont vous êtes si fier n'est en fait qu'un écran de fumée.

On rembourse 10 millions d'euros aux banques mais on le fait à 60 % en vendant les richesses de la ville. On le fait en laissant se dégrader le patrimoine que l'on n'entretient plus ou trop peu. On le fait en ne renouvelant pas le mobilier des écoles. On le fait en faisant payer des services jusque-là gratuits.

Bref, vous remboursez les banques en dépouillant la ville et en dégradant la qualité des services publics. M. Le Maire, comme le Front National, vous faites le choix des banquiers plutôt que celui des Aubagnais ! Vous l'avez compris, nous nous opposerons à ces orientations budgétaires.

**M. Le Maire** : Parfait, très bien M. GRANDJEAN. Alors, la majorité va vous répondre. M. ROUSSET !

**M. ROUSSET :** Merci M. Le Maire. Je laisserai à mes collègues le soin de répondre sur des points de détail qui ont été abordés ce soir. Moi je voudrais répondre à Mme GIOVANNANGELI.

Je vous ai déjà dit Mme GIOVANNANGELI que ce qui avait d'agréable avec vous, c'est que vous êtes prévisible. Ce soir encore, vous l'avez été, vous nous avez parlé de la guerre bien sûr, des banques, de la dette. Il n'y a qu'un point que vous n'avez pas abordé, ce soir, c'est votre fameuse démocratie participative, certainement parce que vous avez dû voir que, depuis un certain nombre de mois maintenant, nous allons à la rencontre des aubagnais, et que certainement le dernier conseil de quartier du Charrel a dû vous interpeller.

Je voudrais intervenir sur trois points qui concernent les délégations dont j'ai la responsabilité c'est-à-dire les travaux, d'une part, les appels d'offres, d'autre part, et les ressources humaines. Sur les travaux, vous nous avez fait le discours : « vous ne faites plus rien maintenant, nous on faisait beaucoup de choses ». J'ai sous les yeux un comparatif entre 2013, c'est la dernière année pleine de votre mandat par rapport à 2015. Je voudrais dire simplement que c'est vrai que, sur la voirie, vous aviez dépensé 1 million en 2013, nous en avons dépensé 1.060.000 euros.

Par contre ce qui est plus intéressant, c'est que sur l'éclairage par exemple vous nous avez dit que les aubagnais étaient dans le noir, au sens propre et au sens figuré, ils apprécieront. Il faudrait vous dire une chose. Il y a dans des dépenses des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Sur les dépenses de Fonctionnement, c'est quand vous avez votre ampoule qui casse et qu'il faut changer l'ampoule. Les dépenses d'Investissement, c'est quand votre lustre ne vous plaît plus et que vous voulez en changer. Ce qui est intéressant, c'est qu'en terme de dépenses de fonctionnement, Mme GIOVANNANGELI, sur l'éclairage, entre 2013 et 2015, nous avons fait à peu près la même chose. Vous 831.000 euros de dépenses de fonctionnement pour l'éclairage, nous 840.000. Par contre, vous avez investi pour 180.000 euros dans l'éclairage public alors qu'aux dires mêmes des services, il faudrait investir le double. Ainsi, cette année, en 2016, nous allons investir 430.000 euros sur l'éclairage et 300.000 euros en 2017 et de nouveau 300.000 euros en 2018. Voilà la réalité des chiffres.

Vous nous avez parlé ensuite des appels d'offres, enfin du moins pas des appels d'offres, de la voiture, des voitures que la ville avait achetées. Je voudrais là vous raconter une petite histoire : d'abord il n'y a pas eu deux voitures achetées mais une seule, celle du Maire et c'est une voiture qui a été achetée il y a peu. Pourquoi ? Parce qu'en fait il y avait un contrat de location qui avait été passé en 2012 et qui arrivait à échéance. Alors, pour rassurer les Aubagnais, ce contrat de location coûtait 710 euros par mois, c'était la voiture du Maire de l'époque, M. FONTAINE, il coûte aujourd'hui 700 euros. Par contre ce qui est plus intéressant, c'est de revenir à l'Appel d'Offres de 2012. En 2012, quand vous faites un choix d'une voiture, il y a deux critères qu'on utilise généralement dans ce type d'appels d'offres. C'est, d'une part, le prix et, d'autre part, la qualité technique de la voiture que vous allez acheter. Mais là, ce qui est surprenant, c'est qu'en 2012 il y a eu un troisième critère qui a été instauré. Ce troisième, vous ne devinez jamais ce que c'est, c'était le plus gros des trois critères c'était l'esthétique. Ce qui a permis d'acheter une voiture qui était une DS4 40 % de plus que la précédente voiture. Voilà M. FONTAINE. Je tiens à votre disposition tous

les éléments. Deuxièmement, oui M. nous avons une DS5 qui est une voiture hybride et qui coûte moins chère que la location que vous aviez et qui a été faite de 40 % plus chère que la Mégane que vous aviez précédemment. Alors en termes d'économie et de bonne gestion vous pouvez repasser.

Mais je n'ai pas fini sur les Appels d'Offres, vous m'avez cité, je crois, un Smartphone à 1.000 euros, alors je vais vous parler un petit peu des frais de téléphonie. En 2013, la ville a dépensé 68.000 euros par an pour des frais de téléphone, c'est normal parce que de toute façon tout le monde avait pratiquement un téléphone même ceux qui en avaient pas besoin. Ce contrat n'avait jamais été renégocié. Nous avons renégocié le contrat de téléphonie et cette année, au budget 2016, ce ne sont pas 68.000 euros qu'on va dépenser, c'est 24.000 euros, c'est-à-dire une baisse de plus de 65 %.

Voilà alors pour terminer les ressources humaines. Là je répondrai à la fois à Mme MELIN et à Mme GIOVANNANGELI. Le Glissement Vieillesse Technicité, Mme MELIN, fait que la masse salariale même quand on ne recrute pas une seule personne augmente automatiquement d'un certain nombre de point. Voilà de 2014 à 2015, ce fut 2,4 %. En 2016, on aura plus de chance, ça sera 0,7 %. Ce que vous pouvez remarquer aussi, c'est que nous baissions de 1 % la masse salariale cette année en 2016, c'est-à-dire que nous la limitons en dessous des 40 millions d'euros. Voilà M. Le Maire ce que j'avais à dire.

Après on pourra parler des petits travaux des écoles mais je vais laisser certainement les adjoints en charge de ces délégations apporter les précisions nécessaires.

**M. Le Maire :** Merci M. ROUSSET. Vous démystifiez un peu ces grandes phrases, ces grands mots et vous remettez comme on dit les choses dans leur contexte, c'est toujours important de pouvoir le faire.

M. AMY !

**M. AMY :** Merci M. Le Maire. Je n'avais pas prévu particulièrement de parler ce soir puisque, dans les interventions des Conseillers d'opposition, à la majorité, rien ne m'a vraiment interpellé sur la culture sauf peut-être une phrase de Mme GIOVANNANGELI, ça tombe sur vous ! J'ai bien entendu diminution des événements dans la ville. Je ne me sens pas vraiment concerné au niveau de la culture, parce qu'on se demande où vous étiez en 2015, ce n'est pas possible. Je pense qu'on a porté haut et fort ce que nous voulions faire dans notre ligne culturelle, c'est proximité et rayonnement, rayonnement qui a dépassé bien largement nos frontières aubagnaises et même le territoire de l'Etoile. On a eu une programmation audacieuse qui a favorisé les rencontres des publics aussi bien de proximité mais même d'ailleurs, avec plus largement donc l'art, la culture, les artistes dans des moments de partage, de médiation, de convivialité mais au travers toujours de belles et grandes manifestations, M. Le Maire, je ferai déjà référence à la grande manifestation de l'année 2015, là où pour le centenaire de Marcel Pagnol vous lui aviez consacré, à cet illustre personnage, une journée, nous nous lui avons dédié une année complète et quelle année, quelle année ! Ça a été une grande réussite pour Aubagne, je ne suis pas vraiment un adepte des chiffres mais j'en ai noté quelques-uns : l'ouverture 50.000 participants, le concert de Vladimir Cosma qui a été fait à Agora, nous avons

.../...

Mme BARTHELEMY 1.000 personnes, le cinéma sous les étoiles 3.500 personnes, je ne gonfle pas les chiffres, Mme LUNETTA, je ne suis pas comme vous. GEOFFROY quand même 1.100 personnes, les randonnées théâtrales, le Schpountz et l'exposition Marcel Pagnol qui a quand même reçu plus de 7.200 visiteurs aux Pénitents. Et tout ça je suis obligé de dire aussi qu'il y a quand même eu des répercussions économiques sur notre ville, même si ce n'est pas ma délégation. On a eu quand même 20 % d'augmentation d'accueil ne serait-ce qu'à l'Office du Tourisme, on a eu une fréquentation accrue de plus de 56 % au Petit Monde de Marcel Pagnol, même tendance à la Maison Natale et on a eu aussi un élément qu'on a peu mesurer, ne serait-ce qu'au showroom d'Argilla, entre 35 et 40 % d'augmentation du chiffre d'affaires, ce qui excusez-moi du peu, est quand même à souligner.

Alors vous avez dit aussi qu'on n'avait pas d'imagination. On a quand même un bilan 2015 où, en matière d'imagination, on a prouvé que nous avons beaucoup plus d'imagination concernant Pagnol et les événements culturels que vous nous l'aviez proposés 20 ans auparavant. Nous avons aussi conforté et accompagné tout ce qui a été aussi fait avant et nous avons amélioré, voire même changé dans sa formule, dans ses propositions, comme quoi nous ne sommes pas comme nous avons été présentés lors de notre installation « les grands défonceurs de la culture à Aubagne ». Il y a des choses qui ont été faites et que nous avons continuées, pérennisées et améliorées. Je fais encore référence, ne serait-ce qu'à Grains de Sel. Grains de Sel, cette année qui a eu une mutation puisque c'est devenu une très grande librairie organisée par les deux libraires habituels, dans un contexte, je vous le rappelle, dramatique puisque ça faisait suite aux attentats du mois de novembre où habituellement le salon est ouvert à 4 jours au public et nous n'avons pu travailler avec le public que sur 2 jours et pourtant nous sommes en progression aussi des chiffres en fréquentation, en chiffre d'affaires de la part des libraires. Nous avons eu l'imagination Mme GIOVANNANGELI, les 2 jours où nous recevions les écoles au sein du salon pour rencontrer les auteurs, nous avons l'imagination grâce à la collaboration de ces auteurs-là, de les faire venir directement dans les écoles puisque le plan de sécurisation des enfants ne permettait pas leur sortie des classes.

Et que dire de ce qui nous attend encore en 2016. Je vais déjà vous donner rendez-vous dimanche prochain pour vivre encore une belle page d'histoire « il était une fois Aubagne en 1895 ». Je pense que vous serez parmi nous. Vous pourrez ainsi constater un petit peu de ce qui se passe dans la ville sur le plan culturel et patrimonial.

Des grandes annonces vous ont été faites aussi au travers de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires en matière de culture. Nous allons avoir bien entendu Hans Hartung au mois d'avril. Nous allons recevoir le Congrès National de la Photographie et là aussi dans notre effort de vouloir traduire ces grands événements aussi en matière de proximité, on aurait pu s'arrêter à recevoir juste 3 jours le Congrès National. Eh bien non, nous avons fait preuve d'imagination. Nous avons voulu aussi en aval de ce grand événement organiser une quinzaine de la photo pour remettre à l'honneur cet art dans la ville avec de grands photographes qui vont exposer.

Nous faisons aussi des efforts d'imagination, Madame, pour mettre en coordination ces fameuses trois scènes à Aubagne pour qu'il y ait une meilleure

lisibilité dans la programmation, une meilleure identification des lieux. Nous avons aussi fait preuve d'imagination, d'intérêt et de projection. Quand on est venu nous proposer l'Institut International des Musiques du Monde, cette démarche a été faite auprès de nombreuses villes qui n'ont pas retenu ni vu l'envergure de ce que ça pouvait apporter, nous avons tout de suite, nous, installer cet institut-là dont nous ferons au mois d'octobre prochain, l'inauguration.

Voilà je ne vais pas être très long parce que je pourrais décliner encore pendant deux heures mais je pense qu'en matière d'imagination, vous n'avez rien à nous apprendre. Merci.

**M. Le Maire :** Merci M. AMY ! On sait tous ici que la culture vous tient à cœur et que vous la défendez à la fois dans son aspect programmatique et dans son aspect quantitatif, ce qui est important aussi.

M. FONTAINE, vous voulez peut-être dire un mot sur la culture !

**M. FONTAINE :** J'aurais pu puisque c'est un sujet qui me passionne mais je n'avais pas compris l'organisation du débat qui consistait à ce que l'Opposition parle et la Majorité répond, ce qui fait que je n'avais pas demandé la parole.

Je vous rassure, je ne vais pas revenir sur la DS4 de l'ancien maire et la DS5 du nouveau maire parce qu'il y aurait tellement peu à dire. Vous me direz entre parenthèses si la voiture hybride marche bien. Vous imaginez à quel point le débat serait pauvre si on continuait là-dessus.

Je reviendrai plutôt sur une notion qui a été présentée par Mme La Rapportrice des Finances, la notion d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement. C'est une manière de travailler qui est déjà utilisée dans de nombreuses collectivités. On prévoit une somme importante sur une opération et on répartit cette somme-là sur plusieurs années pour pouvoir peut-être, si elle est importante, la réaliser. Faut-il encore, si on utilise ce type d'outil, avoir quelque chose à proposer. Et c'est là où on s'aperçoit à travers les Orientations Budgétaires, que mettre en place des A.P.C.P. pour entretenir les routes, pour rénover les écoles, et utiliser cet argent-là pour les équipements publics, c'est effectivement une bonne chose, on aurait peut-être pu aussi l'utiliser pour d'autres opérations. Or, il y a aujourd'hui dans cette ville un réel problème. L'équipe municipale en place s'est faite élire sur un programme et ce programme, Mesdames et Messieurs, est en train de disparaître, sans jamais avoir été réalisé.

Lors du 30 Novembre 2015, il a été voté, à la Communauté d'Agglomération, le fait que désormais toutes les grandes opérations qui étaient prévues dans le programme de l'équipe GAZAY, devenaient des opérations portées par la Communauté d'Agglomération ; alors que l'on savait pertinemment que cette Communauté d'Agglomération allait disparaître et que tout ce qui était prévu par l'équipe GAZAY ne serait pas réalisé par l'équipe GAZAY, mais serait peut-être un jour réalisé par la Métropole marseillaise. Ainsi qu'est-ce qu'il a été voté le 30 Novembre ? M. GAZAY et son équipe, connaissant la situation financière de la Ville d'Aubagne telle qu'elle avait été décrite par la Chambre Régionale des Comptes, avait malgré tout promis à la population un Musée international du Santon et de la Céramique, je ne juge pas l'opportunité des choses, un musée dédié à Marcel Pagnol, la construction

d'un palais des sports, la construction d'un stade nautique, la création d'un complexe sportif extérieur et la création d'un nouveau conservatoire. Eh bien, Mesdames et Messieurs, toutes ces promesses électorales, après être passées par l'intérim de l'Agglo sont maintenant à gérer par la Métropole marseillaise. Donc tout est en train de disparaître y compris ce qui existe sur la ville.

Je ne reviendrais pas sur ce que mes collègues ont dit sur ce qui aujourd'hui est vendu mais je reviendrais sur une des priorités de ces Orientations Budgétaires qui est la notion de solidarité. Le texte dit : « conforter son action dans le domaine de la solidarité ». Et j'ai souvenir d'un moment de vie profonde pendant lequel M. Le Maire d'Aubagne était venu nous parler de cette dame qui vivait dans des conditions malheureuses et qui arpentait régulièrement le CD2 de Camp Major à l'entrée de l'Avenue Antide Boyer et le souci qui avait été le sien de s'occuper de son cas et de la réintégrer cela l'honore. Ce qui l'honore moins, c'est que dans le cadre de ces orientations budgétaires, on a décidé de faire que désormais les Restaurants du Cœur et le Secours Populaire Français ne pourront plus bénéficier de l'Espace des Solidarités qui a été financé à ma demande, en 2013, au niveau de 2 millions d'euros par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour pouvoir réintégrer des associations que je viens de nommer qui étaient en train de travailler dans la solidarité dans des équipements vétustes, dans des équipements insécurisés et dans des équipements amiantés. Nous avons donc fait le choix à ce moment-là de créer l'Espace des Solidarités Ambroise Croizat à la grande satisfaction de près de 1.000 familles qui le côtoient quasiment tous les jours et qui viennent y chercher un réconfort. Et aujourd'hui on met les Restos du Cœur, on met le Secours Populaire à la porte et on leur fait dire par la déléguée à la vie associative, et non pas par le Maire qui ne reçoit pas ces associations, que naturellement elles vont retourner dans ces espaces insalubres qui étaient les leurs. Peut-être y mettra-t-on quelques containers ? Mais nous envisageons sûrement qu'à la fin de tout ce qui découlera sur le vote du Plan Local d'Urbanisme, on aura la possibilité à ce moment-là de réinvestir pour créer un nouvel espace de solidarité leur permettant de réintégrer !

On sait ce que valent les promesses de cette équipe municipale ! On sait ce que devient le programme pour lesquels des tas et des tas d'Aubagnais ont voté et qui ne se réalisera jamais ! Donc quand aujourd'hui on nous présente ces Orientations Budgétaires comme étant effectivement un renouveau dans la cité. A partir du dernier exemple que je viens de citer et qui me fait profondément mal au cœur, on peut penser que tout ce qui est dit n'est effectivement qu'illusion. Etre illusionniste quand on gère une ville, c'est ne pas rendre service à cette ville ni à sa population !

**M. Le Maire :** En tant qu'illusionniste, je crois que vous êtes maître chef dans la situation, mais j'y reviendrai tout à l'heure, et je vois que l'anecdote de la DS4 que vous a raconté M. ROUSSET vous a mis en forme, j'en suis ravi.

Mme ARTARIA, vous voulez intervenir, vous avez la parole !

**Mme ARTARIA :** Merci M. Le Maire. M. FONTAINE, avec Mme MORINIERE, nous avons reçu les associations, les Restos du Cœur et le Secours Populaire. Nous leur avons fait part de notre volonté de les reloger et d'installer toutes les associations caritatives ensemble. C'est une question d'équité Monsieur. Ce n'était pas le cas pendant l'exercice de votre mandat. La justice sociale, c'est ça ! Et oui M. FONTAINE ! Nous allons donc leur proposer en concertation un nouvel espace et nous proposerons également un espace à la Direction de la Solidarité.

**M. Le Maire :** Merci Mme ARTARIA ! M. RUSCONI voulait intervenir sur la prévention me semble-t-il !

**M. RUSCONI :** Sur la prévention et un petit peu sur la sécurité quand même. Je voulais revenir sur les problèmes de l'Opposition vis-à-vis de la sécurité et leur souci. Quand nous sommes arrivés, on a bien perçu les 10 années de carence en matière de politique de sécurité, des biens et des personnes. Gérard GAZAY a donc proposé l'augmentation des effectifs de Police Municipale : 23 quand nous sommes arrivés, 49 aujourd'hui. Gérard GAZAY a proposé des investissements dans des équipements modernes indispensables au bon fonctionnement du service, l'équipe GAZAY l'a réalisé. Gérard GAZAY avait proposé l'ouverture d'un centre de supervision urbain et de la mise en place de la vidéo protection, l'équipe GAZAY l'a réalisé. Ces équipements sont prévus non seulement à l'accompagnement de la sécurisation de la population mais également des services de police et de secours mais aussi à la prévention de la délinquance auprès des écoles, des collèges et des lycées, également des bâtiments publics. Les communes qui nous entourent comme Auriol, Roquevaire, La Penne-sur-Huveaune ont, elles, fait le choix de la vidéo protection en dehors de toute idéologie mais pour le bien de la collectivité.

Si vous me permettez, en matière de prévention, je vous parlerai de la mise en place de la cellule de la citoyenneté et de tranquillité publique que nous avons votée. Nous avons également, en matière de prévention, élaborer un nouveau Plan Communal de Sauvegarde parce que ça aussi c'est de la prévention qui n'était plus mis à jour depuis 2012. Nous avons également été signataire de la mesure de responsabilisation avec les chefs d'établissement. Et je ne vous parle pas de l'ensemble des commissions du C.I.S.P.D. Alors, bien évidemment, si je peux me permettre, le premier droit de nos concitoyens est le droit à la sécurité et il n'y a pas de liberté si on se sent menacé. Je tenais à vous le dire parce que, comme vous nous parlez souvent de liberté et de liberté de passage, je n'ai pas de problème avec la sémantique de vidéo protection, de vidéo surveillance, la vidéo est là pour protéger la population et pour surveiller les malfaiteurs.

Je vous remercie M. Le Maire.

**M. Le Maire :** Merci M. RUSCONI. M. SALEM souhaitait prendre la parole.

**M. SALEM :** Merci M. Le Maire. Je voulais juste répondre à Mme GIOVANNANGELI concernant l'école d'infirmières. Je dirais que nous nous intéressons à l'hôpital et bien sûr à l'extension de son école et je vais vous faire un scoop Madame. Nous sommes à la 7<sup>ème</sup> réunion et très prochainement vous allez avoir donc le fruit de tout ce travail qui a été entrepris. C'est vrai que c'est la Région mais quand vous dites que la mairie ne participe pas au travail, je peux vous dire qu'on a participé activement pour le travail. En tout cas, aujourd'hui, je peux vous dire que le projet de l'école d'infirmières est en voie de finalisation et que, très prochainement, vous allez avoir la primeur de l'annonce.

Je voudrais également rebondir sur une réflexion de Mme MELIN. Vous parlez des épiceries de nuit, je n'ai pas vu plus d'épicerie de nuit qu'avant et je pense qu'on se comprend Mme MELIN.

**M. Le Maire :** Merci M. SALEM. M. FOTI !

**M. FOTI :** Merci M. Le Maire. Après avoir écouté tout ce débat, il en ressort des diverses oppositions qu'il semblerait qu'Aubagne soit une ville en ruine proche de l'Acropole, en état de délabrement avancé, n'est-ce pas ? Que cette ville en plus dont nous sommes coupables de la laisser en plus se détériorer un peu plus, je reviendrais sur les propos de mon cher collègue GRANDJEAN et qu'il y a en plus une démographie décroissante galopante. Je vais donc argumenter sur le sujet, c'est très intéressant d'entendre tout ça.

M. GRANDJEAN, vous parlez d'une apoptose, certains sauront ce que c'est, d'une destruction programmée de la cuisine centrale mais quand la première fois que je l'ai visitée, je me suis aperçu qu'il y avait le toit terrasse qui fuyait, qu'il y avait des inversions de pente de carrelages, qu'il y avait de la condensation anormale sur les circuits électriques et que j'ai posé la question de savoir pourquoi aucun appel en garantie n'avait été fait, je n'ai eu aucune réponse. Ce grand mystère, vous devez en détenir quand même la connaissance.

Ce que je voulais dire aussi, je vais passer à Mme MELIN tout de suite et je reviendrais sur les propos de Mme GIOVANNANGELI. Pour une ville qui décroît rapidement, alors soit on meurt beaucoup et on soigne mal, mais en l'occurrence ce qui va arriver prochainement, c'est qu'il y a 5 couvertures de classe, et quand vous savez que sur les 5 couvertures, il y en a 4 d'élémentaires et une maternelle et que vous multipliez entre 27 et 30 élèves, vous voyez que pour une démographie qui s'abaisse, je ne vois pas où est la démographie. Mme MELIN, on a fait de la démographie, on sait ce que sait, plus il y a d'enfants, plus ça veut dire qu'il y a des familles qui arrivent et pas l'inverse, c'est logique. C.Q.F.D. Alors, ne vous faites pas moins maline que ce que vous n'êtes. C'est un argument.

Mme GIOVANNANGELI, c'est une insulte à mon intelligence pour reprendre des propos d'un certain dans d'un certain film, quand vous pensez que nous parlons d'un manque d'imagination, un manque d'imagination, mais c'est terrible ! Il nous en a fallu de l'imagination pour rattraper le coût du SATIS, que par deux fois, M. FONTAINE, je ne dirais pas parjuré, mais a refusé de prendre la maîtrise d'ouvrage, par deux fois avec une aide de la Région qui s'élevait, me semble-t-il, à 3,5 millions et que quand nous sommes arrivés et que j'ai vu le SATIS dans l'état de décrépitude avancée et que j'ai appris en plus que vous aviez refusé la maîtrise d'ouvrage et que

vous avez voulu faire mourir l'enseignement supérieur à Aubagne, mais enfin M. FONTAINE, j'ai assisté à des réunions au Rectorat où il y a eu une programmation orchestrée avec le vice-président Maurel de nous détruire pour pas remettre et inscrire au C.P.E.R. le SATIS et qu'il a fallu des pieds et des mains du Maire, de Yvon BERLAND, le Président d'Aix Université, j'y étais M. ! M. MAUREL voulait nous tuer en plus et je ne dis pas à quel parti il appartient, sachez-le !

Il nous en a fallu beaucoup d'imagination pour arriver à raccrocher le C.P.E.R., le prochain, et on est passé par la petite porte et on a essayé petit petit de se faire comprendre des autorités, et encore du Conseil Régional, ancienne mouture, et on y a été raccroché. Et derrière le miracle s'est effectué. Effectivement, nous allons avoir une aide du Conseil Départemental, effectivement nous allons avoir une aide du Conseil Régional, effectivement nous allons avoir une aide de l'Etat. Mais nous allons avoir un SATIS qui va renaître ou, du moins, qui ne va pas couler puisqu'en plus il y a un laboratoire de recherche qui va s'y installer. Vous ne le savez peut-être pas, l'acoustique musicale ?

Il nous en a fallu encore de l'imagination pour rattraper et convaincre l'Université après cette bévue sur le SATIS pour ouvrir une deuxième antenne, le S.T.A.P.S., parce que quand vous commencez à chuter, il faut arriver à amortir la chute. Et le S.T.A.P.S., Yvon BERLAND nous a fait confiance ; il a dit : « Allez le SATIS et le S.T.A.P.S., pourquoi pas ? » Et que dire de ce que vous avez fait du CEFEDM ? Vous l'avez laissé partir à Aix-en-Provence ! Quelle honte ! Les faits sont là. Il n'y a plus de CEFEDM à AUBAGNE. Allez en parler au Conservatoire ! Et il nous a fallu beaucoup d'imagination pour trouver une réplique à la disparition de ce pauvre CEFEDM et nous allons mettre l'Institut International des Musiques du Monde en lieu et place du CEFEDM et en plus on est jaloué et même aidé par le CEFEDM sur le I.I.M.M. (Institut International des Musiques du Monde), figurez-vous. Ce n'est pas vous qui faites venir l'Institut International des Musiques du Monde quand même ! Vous devriez venir écouter nos concerts, vous verrez que c'est très bien.

Enfin, tout ça pour vous dire qu'il nous en a fallu aussi de l'imagination pour essayer d'endiguer aussi la décrépitude que vous avez laissée pendant tant d'années sur tant d'écoles en essayant de rattraper le pôle intergénérationnel des Passons. C'est un projet ; bien sûr que c'est un projet, vous allez encore nous dire qu'il va être payé par Pierre, Paul, Jean mais ça ne sera pas les banques qui vont nous le payer ça, ça sera quand même l'argent du contribuable et donc notre argent à nous. Il faut arrêter, on a de l'imagination et en plus on a de l'ambition. Et on vous donne rendez-vous, il y aura un rendez-vous de toute façon à un moment donné, la ruine des écoles ce n'est pas hier que ça a commencé, ce n'est pas en 2014, le 1<sup>er</sup> Avril, chose par ailleurs qui est risible.

Voilà ce que je voulais vous dire, c'est que je suis désolé que l'on parle de papier toilette et tout alors qu'on est dans un Débat d'Orientations Budgétaires où on doit être un peu élevé dans tout ça. Voilà M. Le Maire, merci à tous.

**M. Le Maire :** Merci M. FOTI, encore une fois merci pour votre intervention ; elle met vraiment le doigt là où ça fait mal, vous avez donné moult exemples, je ne vais pas revenir là-dessus. La majorité précédente a failli et plus que failli !

M. FERCHICHI !

.../...

**M. FERCHICHI :** Merci M. Le Maire. J'ai été désagréablement surpris par les propos de Mme GIOVANNANGELI qui nous explique que la fibre optique a été engagée en 2013 et que la ville n'y est pour rien. C'est bizarre quand même que la Société Orange nous sollicite en 2014, en l'occurrence, pour qu'elle puisse donc en gros déployer la fibre sur Aubagne. En gros, il faut quand même l'accord de la Ville d'Aubagne, chose que nous avons faite en 2014. Si la fibre optique est une farce pour vous, pour les aubagnais aujourd'hui, c'est quand même une réalité. Merci beaucoup.

**M. Le Maire :** C'est un mensonge de plus Mme GIOVANNANGELI, on en a l'habitude, ce n'est pas grave. Allez M. SCHIPANI, vous souhaitiez intervenir également !

**M. SCHIPANI :** Je vous remercie M. Le Maire. Je vais essayer d'être positif malgré tout ce que j'ai pu entendre ce soir. Une phrase de Mme GIOVANNANGELI m'a quand même heurté M. ROUSSET, je suis désolé de vous le dire même si elle n'a pas parlé de démocratie participative ce soir.

Vous disiez tout à l'heure Mme GIOVANNANGELI que le nombre de manifestations a diminué. Pour ma partie, je vais vous parler de la vie des quartiers puisque généralement vous m'interpellez à ce sujet, donc ce soir c'est moi qui me permets de vous interpeller sur cela. Pour vous dire qu'en 2015 la Ville d'Aubagne, dans les quartiers, a organisé 120 manifestations, soit l'équivalent de deux animations par quartier puisque nous avons six maisons de quartier, sans les citer, ces animations qui se veulent conviviales, comme par exemple les repas intergénérationnels, les fêtes de quartier, les ateliers cuisine, les carnivals, les lotos solidaires avec les associations caritatives, je parlerai notamment du Secours Populaire, les cultures urbaines, les soirées musicales, les soirées dansantes et j'en passe. Alors naturellement ces rencontres sont proposées tout au long de l'année dans les six maisons de quartier comme je vous le disais et viennent s'ajouter aux autres activités proposées : les cours d'anglais, les cours de chant, de danse, les espaces publics numériques, le foot pied d'immeubles, les salles de sport de proximité, musculation et boxe, le péri-éducatif.

En ce qui concerne la jeunesse, on n'en a pas parlé ce soir, c'est bien dommage. Je vais donc en parler parce qu'on peut être fier, M. FONTAINE, je le suis, d'avoir été avec l'équipe municipale de Gérard GAZAY l'investigateur de la mise en place du premier Conseil Municipal des Jeunes dans notre ville et d'ailleurs je remercie les élus de l'Opposition qui étaient présents, qui sont venus participer, Mme HARKANE, M. GRANDJEAN et les autres. Vous n'y étiez pas, ça vous regarde, mais en tout cas nous, nous l'avons fait, ça c'est une promesse, un engagement de campagne que nous avons également tenu. Ensuite M. FONTAINE, puisque vous avez l'air d'être surpris, en terme d'éducation, mon collègue Bruno FOTI l'a fait, mais je tenais quand même à rappeler que la Ville d'Aubagne en partenariat avec les collèges et les lycées de la Ville et le C.I.O. a organisé le premier forum des formations et des métiers en décembre dernier qui a accueilli dans cet espace même 1.300 étudiants.

On pourrait ensuite parler du jumelage entre Aubagne et Argentona, ce qui veut dire que demain nous allons pouvoir organiser des échanges culturels avec des élèves, des étudiants de nos villes, d'Argentona et d'Aubagne. Alors oui, nous avons un bilan, l'année 2015 en terme de jeunesse et de vie des quartiers, nous pouvons être fiers. Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Merci M. SCHIPANI. Là également on voit toute la connaissance que vous avez de vos délégations puisque vous n'en avez pas qu'une mais deux et qui plus est votre engagement.

Pas d'autres interventions ?

Après ce riche échange, je vais demander à Mme MENET peut-être de conclure avant de prendre la parole.

**Mme MENET :** Pour conclure, je vais reprendre juste quelques points. Tout d'abord, Mme GIOVANNANGELI, je suis désolée mais votre analyse est affligeante. L'analyse de la situation est consternante. Vous prétendez que les banques continuent à faire la pluie et le beau temps et on peut dire que vous les avez bien aidées. Vous nous dites maintenant qu'il ne faut plus les rembourser. Mais vous croyez vraiment qu'on a le choix de ne pas rembourser les emprunts, on ne s'était même pas posé la question. De même, au sujet des baisses de charge de l'Etat, vous les comparez aux économies que nous faisons. Or je suis désolée, et avec tout le respect que je vous dois, vous n'avez rien compris, ce n'est pas du tout la même chose, ça n'a rien à voir. L'Etat ne nous donne plus l'argent qu'il devait nous donner, c'est-à-dire demain votre employeur vous dit « je vous paie la moitié de votre salaire, continuez à travailler » Alors que nous, les économies que nous faisons, nous faisons des économies sur nos dépenses comme vous faites, vous, dans votre budget personnellement tous les mois, vous dites : je dépense ça ou je ne dépense pas ça parce que je ne peux pas, ce n'est vraiment pas du tout la même chose et je suis vraiment surprise que vous fassiez cet amalgame.

Sur un autre point aussi pour la dette. La dette, je suis désolée aussi encore mais vous n'avez pas compris, on vous a reçu avec M. Le Maire pour vous expliquer ce que l'on allait faire, on va le voir dans les délibérations suivantes, mais vraiment ce que nous avons à payer se situe bien au-delà des 15 millions d'euros mais on le verra un petit peu plus tard. Et je vous referai une démonstration puisque je vois que cela est nécessaire.

Mme HARKANE, juste pour revenir sur un point, c'est vrai les impôts locaux, malheureusement pour le moment, on ne peut pas les diminuer mais comme je vous l'ai dit et je le répète, 6 millions d'euros en moins en 2 ans, c'est quand même quelque chose de catastrophique et, sincèrement, vous savez très bien que si on les aurait eu ces 6 millions d'euros, les impôts on les aurait baissés dès 2014. Si on avait pu le faire, on l'aurait fait bien volontiers parce qu'on veut tenir nos engagements et on essaiera malgré ces contraintes, malgré ces mauvaises nouvelles, parce que je vous rappelle que les baisses de dotations de l'Etat sont arrivées après que nous ayons été élus en 2014, lorsque nous avons fait notre programme, ce n'était pas du tout envisagé, ce n'était pas dans les projets. Nous avons été élus et ensuite il y a eu ces baisses dramatiques, catastrophiques des dotations de l'Etat. Ce n'était vraiment pas du tout prévu mais malgré ça nous avons déjà tenu nos engagements de ne pas augmenter les impôts et, dans cette situation, c'est quand même quelque chose qu'il faut souligner et remarquer et ce sont des efforts que nous faisons.

Mme MELIN, juste un petit point, on n'a pas pris la bonne voie, on n'a pas fait les investissements immédiatement, mais bon, là aussi il me semble que ça paraît évident, mais peut-être pour moi et j'espère pour d'autres, lorsqu'on arrive dans une

situation catastrophique, qu'est-ce qu'on fait ? On fait le point, on a signé, on met les choses à plat, on regarde, on s'interroge : on peut faire ça, on va là, dans ce sens, pas dans celui-là, pas tout de suite, on réfléchit, on anticipe, on regarde et ensuite on prend des décisions, on prend des actions. C'est ce que nous avons fait tout simplement. Pendant 2 ans, en 2014, en 2015, on a assaini la situation, on a regardé, on a cherché des poches d'amélioration, des poches de réduction, des poches d'économie et on a mis à plat et on a redressé toute cette situation financière et on va le voir aussi dans les délibérations suivantes. C'est ce que nous avons fait pendant 2 ans et c'est ce qui nous permet, maintenant, de pouvoir engager des investissements, de pouvoir engager un plan pluriannuel et de pouvoir avoir de l'ambition et de faire des investissements qui sont nécessaires à la Ville d'Aubagne.

Alors bien sûr, vous nous dites que ça ne va pas marcher, c'est dommage de ne pas nous encourager mais bon tant pis, on s'en passera, ce n'est pas grave, mais bon ça n'a pas encore commencé, on nous dit déjà qu'on va échouer ! Pas très motivant, mais ne vous inquiétez pas. Quoi qu'il en soit enfin à vous tous, sincèrement vous n'êtes pas très convaincants dans vos critiques. On sent qu'il y a vraiment de la posture politique et, encore une fois, soit on en fait trop, soit on n'en fait pas assez. Alors merci pour vos conseils, on les a bien entendus, mais cette année encore, je suis désolée, nous n'allons pas les suivre. Nous allons rester sur nos projets, sur la volonté que nous avons d'offrir à cette ville son développement ambitieux et harmonieux. Tous mes collègues vous ont répondu, chacun dans leur compétence avec beaucoup de passion et beaucoup d'énergie. C'est une équipe d'élus forte, dynamique qui est en marche pour 2016 et rien ne pourra l'arrêter.

**M. Le Maire :** Merci Mme MENET, vous avez parfaitement résumé la situation. Si je devais faire un chapeau final, je dirai qu'il y a plusieurs oppositions dans cette salle. J'en note deux qui sont extrêmes. Une opposition qui nous dit « finalement vous n'avez pas fait les bons choix. Il faut mettre la ville sous tutelle. Il faut laisser le préfet prendre la ville qui va augmenter les impôts ». L'autre qui nous dit : « vous n'allez pas arriver à diminuer les impôts », alors même que cette opposition voulait les augmenter ! Il n'y a pas de cohérence dans ce qui nous est proposé. J'entends dire : mais les banques par ci, les banques par là ! Ce sont encore les deux extrêmes qui parlent. Qu'est-ce qu'on fait Mesdames et Messieurs, on fait du troc ? On arrête avec les banquiers ? On leur dit : on va faire des échanges, qu'est-ce que vous voulez, qu'est-ce que vous nous donnez ? C'est un peu n'importe quoi et je crois que ce sont des postures politiciennes qui n'ont véritablement pas de sens dans ce Débat d'Orientations Budgétaires.

On entend, c'est vrai, beaucoup de choses mais je tiens à vous dire que je suis très fier de l'équipe municipale, celle qui, à tour de rôle, vient de prendre la parole, celle qui fait que chacun, dans sa délégation, a dit clairement ce qu'il avait sur le cœur, ce qu'il avait dans le portefeuille pour 2016 et qu'il connaissait et qu'il maîtrisait parfaitement ses délégations. Et ça, c'est un petit peu nouveau.

Alors, ce qui m'intéresse, ce sont les projets, les projets qui ont été portés par Mme MENET et par l'ensemble des élus. Ce qui m'intéresse, c'est surtout la cohérence que nous donnons à l'action municipale. C'est la volonté que nous avons, farouche et entière, de reprendre une situation qui était complètement dégradée, de reprendre une situation qui allait à vau-l'eau, c'était une situation dans laquelle, que

ce soit sur le plan du fonctionnement, on faisait tout et n'importe quoi, sur le plan des ressources humaines, on faisait tout et n'importe quoi, sur le plan des investissements, on faisait tout et n'importe quoi. On a bien entendu les Aubagnais qui ont tranché. Nous avons le sens du devoir, le sens de la responsabilité. Nous avons la ferme volonté, la ferme détermination à offrir aux Aubagnaises et aux Aubagnais un service public de qualité et des équipements et des infrastructures dignes de la 5<sup>ème</sup> ville du Département.

Voilà ce que nous allons faire. N'en déplaise aux grincheux qui viennent nous expliquer que ce n'est pas la ville qui fait ceci, c'est le Département ou la Région. Mais franchement, comme si on découvrait maintenant qu'il y a des cofinancements entre le Département, la Ville, la Région ou l'Etat. Comme si on le découvrait ! Ce sont des discours qui ne tiennent pas la route, ce sont des discours politiques, ce sont des discours des extrêmes qui n'ont rien à voir dans ce Conseil Municipal. Ce sont des postures politiques et franchement je crois que nous sommes passés, que les Aubagnaises et les Aubagnais sont passés aujourd'hui à autre chose. Mais peut-être que ces extrêmes ne le voient pas, ça les regarde, en tout cas ceci ne nous intéresse pas.

Merci Mme MENET d'avoir conduit ce Débat d'Orientations Budgétaires comme vous l'avez fait, avec l'ensemble des collègues de la majorité ainsi que l'Opposition qui s'est exprimée sur le sujet. Vous voyez que, quand tout le monde y met un peu du sien, on arrive à s'écouter, je ne dirais pas à s'entendre, mais en tout cas c'est déjà un bon point.

Merci Mme MENET pour ce débat et on va donc mettre aux voix puisque donc vous l'avez exprimé en début de votre présentation, c'est maintenant donc un Rapport d'Orientations Budgétaires et qu'il faut le voter

Je le mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?  
Merci.

La délibération n° **05-230216** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Abstentions MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE. Vote contre de M. FONTAINE, Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI, LUNETTA, M. GRANDJEAN, Mme MELIN et M. ROBINE.

Merci encore une fois Mme MENET mais, puisque vous êtes aux manettes, je vous laisse le soin de rapporter trois délibérations qui sont les délibérations 6, 7 et 8 qui sont trois délibérations d'une extrême importance pour la Ville d'Aubagne. Il y a eu quelques mots qui ont été prononcés sur ce sujet lors du Débat d'Orientations Budgétaires mais il s'agit dans ces trois délibérations de travailler sur les emprunts toxiques et sur le fait que la Ville d'Aubagne, notre majorité, souhaite sortir de ces emprunts toxiques. Et pour ça Mme MENET, peut-être que vous allez nous faire donc un chapeau encore une fois sur ces délibérations 6, 7 et 8 qui sont liées.

La première est bien sûr liée au fonds de soutien que l'Etat propose aux collectivités qui ont des emprunts toxiques. Ce qui est le cas de la Ville d'Aubagne malheureusement et puis les deux autres délibérations sont des principes de protocole avec deux banques qui s'appellent Dexia et la S.F.I.L. qui portent ces emprunts toxiques.

Mme MENET, vous la parole !

**06-230216 à 08-230216 - Sur les rapports de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Délibération autorisant M. le Maire à conclure une convention avec le représentant de l'Etat permettant le versement d'une aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales institué par l'Article 92 de la Loi 2013-1278 du 29 Décembre 2013.**

**Signature d'un protocole transactionnel d'une part avec la Caisse Française de Financement Local, S.F.I.L. et Dexia Crédit Local et d'autre part avec DEXIA - Mise en œuvre de l'aide accordée au titre du fonds de soutien.**

Merci M. Le Maire.

Ces trois délibérations, que je vais vous présenter ce soir, portent sur la sécurisation des emprunts toxiques les plus dangereux détenus par la commune.

La délibération n° 6 présente la signature d'une convention entre M. Le Maire et le représentant de l'Etat qui permet aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques, de recevoir une aide du fonds de soutien. Les délibérations n°s 7 et 8 portent sur la signature de protocoles transactionnels avec les banques DEXIA et S.F.I.L.

Pour comprendre ces délibérations sur ces emprunts toxiques, qui vont nous permettre de tourner la page d'une gestion incertaine qui a duré de nombreuses années, il est nécessaire que je rappelle un peu d'histoire aux Aubagnais ici présents, à la presse et à vous tous mes chers collègues.

Depuis leur introduction au début des années 90 et plus particulièrement au cours des années 2007 et 2008, certaines collectivités territoriales et établissements publics locaux ont eu recours à des emprunts toxiques.

Le caractère spéculatif de ces produits résidait dans leur fonctionnement, à savoir des taux très bas pour les premières échéances, puis suivait une deuxième phase beaucoup plus longue et plus coûteuse pour le souscripteur, car elle était liée à des critères monétaires imprévisibles et incontrôlables.

C'était de la pure spéculation, avec de l'argent public qui a servi à alimenter les banques, dans des produits qui pouvaient paraître très attractifs à court terme, mais pourtant très dangereux si on y regardait de près.

La plupart des collectivités attirées par ces produits étaient déjà en difficultés financières. Aujourd'hui, celles qui se retrouvent fortement impactées sont en nombre limité, notamment pour les communes de plus de 10.000 habitants dont malheureusement Aubagne fait partie.

Trois emprunts de ce type ont été contractés par le Maire à cette période :

- Deux emprunts indexés sur des fluctuations de monnaies dont un emprunt de 11 M.E. dont le taux varie suivant la valeur de l'euro par rapport à celle du franc suisse ;

.../...

- Un deuxième emprunt de 15 M.E. Pour lui, le taux varie suivant la valeur du dollar par rapport à celle du yen japonais. Pour les finances d'Aubagne, c'est intéressant à savoir !
- Un autre emprunt était indexé sur la fluctuation de taux.

Celui-ci est un emprunt de 7.M.E. dont le taux est indexé sur un écart entre les taux à court terme et les taux à long terme ; on ne fait pas dans la simplicité !

On constate que les choix du Maire d'Aubagne, à l'époque, pourfendeur du grand capital en façade, alimentaient d'argent public ces mêmes banques.

Pourtant, on le sait bien, et je peux le souligner, toute l'ancienne équipe municipale n'était pas d'accord avec ces choix, certains en avait compris les dangers.

Mais malgré « la démocratie participative » que l'on nous servait à toutes les sauces, comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport en 2013, c'est le Maire seul qui a pris ces décisions.

Décisions qui allaient impacter pour des décennies les finances de la Ville d'Aubagne.

C'est la crise financière de 2008 qui a révélé au grand public la réelle dangerosité de ces emprunts.

Ces emprunts toxiques font qu'aujourd'hui les collectivités se retrouvent dans une situation catastrophique.

Actuellement, les taux d'intérêt varient entre 19 et 24 % et les collectivités se trouvent dans l'obligation de renégocier, avec ces mêmes banques et à prix fort, pour éviter de payer des intérêts à ces taux.

L'Etat a créé, par la loi de finances initiale de 2014, un fonds de soutien qui vise à apporter une aide aux collectivités et établissements les plus fortement affectés par ces emprunts toxiques. En contrepartie, les collectivités sont dans l'obligation de renoncer à tout contentieux, en cours ou à venir, à l'encontre de Dexia et de la Société de Financement Locale (S.F.I.L.), nouvelle banque des collectivités lancée en janvier 2013, fruit d'un contrat cosigné par la Banque Postale, la Caisse des dépôts, le groupe Dexia et l'Etat.

Ainsi, en avril 2015, la Commune d'Aubagne a déposé trois dossiers auprès des services de l'Etat pour demander l'aide du fonds de soutien.

Le premier dossier concerne un emprunt contracté auprès de l'établissement bancaire DEXIA en 2007 d'un montant de 11.182.939 €, concernant un produit de change indexé sur la parité Euro/Franc Suisse, classé 6F sur la Charte Gissler, c'est-à-dire classé le niveau le plus dangereux, et dont la durée de vie résiduelle est de 17 ans et 8 mois.

Les deux autres dossiers concernent des emprunts contractés auprès de l'établissement bancaire S.F.I.L.

- Un emprunt contracté en 2008 d'un montant de 15.474.139 € concernant un produit de change dont le taux d'intérêt est indexé sur la parité Dollar/Yen classé 6F aussi et dont la durée de vie résiduelle est de 17 ans.
- Un deuxième emprunt contracté en 2006 d'un montant de 7.678.018 € concernant un produit de pente indexé sur les taux court et long terme, classé 3E, dangereux mais moins, et dont la durée de vie résiduelle est de 11 ans et 9 mois.

Il faut savoir que la transformation de ces emprunts toxiques en emprunts aux taux du marché est très coûteuse en raison du calcul complexe de leur coût.

De plus, cette transformation entraînera des pénalités de rachat anticipé très élevées pour chacun de ces emprunts, elles sont estimées actuellement à 22,6 M.E. pour l'emprunt DEXIA et à 4,3 M.E. pour l'emprunt S.F.I.L. Ce sont là simplement les indemnités de rachat anticipé. Et sur ces indemnités de rachat anticipé que nous devons rembourser, puisque tout emprunt doit être remboursé, s'appliquera un taux d'intérêt qui va bien sûr en majorer le coût.

Les marchés monétaires étant très agités, les montants définitifs de ces pénalités seront connus seulement le jour de la signature de ces nouveaux contrats.

Néanmoins nous avons constaté en une semaine une augmentation 500.000 euros sur le calcul d'une de ces indemnités de rachat anticipé, en raison des secousses boursières sur les marchés asiatiques.

Cela illustre bien, s'il en était encore besoin, l'incertitude et la dangerosité liées à ces produits.

Quand les marchés asiatiques secouent les finances d'Aubagne ! On aura tout vu !

La Commune a été notifiée mi-décembre 2015 du montant d'aide accordé pour chacun de ces trois dossiers. Elle dispose de 3 mois à compter de la réception de ce courrier pour se prononcer.

Le fonds de soutien cherche à favoriser la sortie des emprunts structurés les plus sensibles. C'est le cas pour notre commune, où les difficultés financières générées par ces emprunts ont été prises en compte par le fonds de soutien qui a apporté un taux additionnel de 5 % pour le calcul de l'aide.

Ainsi, les taux d'aide suivants nous ont été proposés, taux appliqués bien sûr, seulement sur l'indemnité de rachat anticipé :

. 66,63% pour le produit de change indexé sur la parité Euro/Franc Suisse, soit un montant d'aide maximal de 16,4 M.€.

. 21,14 % pour le produit de change indexé sur la parité Dollar/Yen, soit un montant d'aide maximal de 1 M.€.

. 19,97 % pour le produit de pente, soit un montant d'aide maximal de 342.000 euros.

Cette aide pourrait paraître comme un élan de générosité du gouvernement, mais loin s'en faut, l'Etat encore majoritaire dans ces banques souhaite simplement en finir avec ces emprunts toxiques.

En parallèle, la commune a entrepris dès 2014 des négociations auprès de ces deux établissements bancaires afin de trouver un accord acceptable et supportable financièrement. En cela, la ville s'est dotée de trois conseils financiers.

Notre volonté affirmée étant de sortir de la situation à risque générée par ce type de produits financiers dans les meilleures conditions possibles pour la commune est de sécuriser cette dette pour ne plus être dépendants des banques et des marchés financiers, tout cela pour ne pas faire peser cette lourde charge sur les générations futures.

Aujourd'hui, trois orientations s'offrent à la commune :

- La première consiste à poursuivre l'action en justice avec pour conséquences l'obligation de renoncer à l'aide du fonds de soutien, et donc conserver les emprunts structurés à risque dans la dette avec des échéances aux taux élevés, dans l'attente d'une décision de justice des plus incertaines ; cette possibilité n'a pas été retenue, pour aucun des 3 emprunts.
- La deuxième possibilité consiste à demander seulement la bonification des intérêts, un des dispositifs du fonds de soutien suivant l'Article 6, c'est-à-dire renoncer à la procédure judiciaire, accepter l'aide du fonds de soutien mais maintenir l'emprunt structuré dans la dette avec des échéances au taux actuel, l'aide du fonds de soutien venant compenser les échéances seulement sur les trois premières années avec l'obligation de renégocier à l'issue de ces 3 ans ; cette possibilité a été retenue pour l'emprunt S.F.I.L. contracté en 2006 pour un montant de 7.678.018 €, classé 3E, car la pénalité de rachat de cet emprunt a été estimée trop importante par rapport au risque couru. Nous choisissons donc le maintien du produit de pente avec l'application de la procédure de bonification des intérêts auprès du fonds de soutien, cela n'entraîne aucune modification ni sur la durée ni sur le taux d'intérêt de cet emprunt. Nous acceptons l'aide accordée par le fonds de soutien qui pourra en partie abonder le paiement d'une échéance dégradée si besoin.
- Enfin la troisième possibilité consiste à accepter les propositions faites par les banques DEXIA et S.F.I.L. Cela se traduit par l'acceptation de l'aide du fonds de soutien, l'arrêt des contentieux et la désensibilisation des emprunts. Cela signifie que les deux emprunts toxiques les plus dangereux seront refinancés à des conditions normales de marché et les taux seront sécurisés. Cette possibilité a été retenue pour les contrats DEXIA et S.F.I.L. suivant les dispositions ci-après :

- Pour DEXIA, je le rappelle, l'emprunt contracté en 2007 est d'un montant de 11.182.939 €, classé 6F. La désensibilisation du produit de change indexé sur l'Euro/Franc Suisse se traduira par l'acceptation du fonds de soutien par la procédure de remboursement anticipé, c'est à dire :
  - Allongement de la durée initiale du contrat (de 17 à 25 ans)
  - Taux fixe à 3,99 % qui comprend une partie de l'indemnité à hauteur de 7 M.€.
  - Remboursement du reste de l'indemnité qui s'élève à 15,9 M.€ au taux de 3,30 % durant 25 ans, à intégrer dans l'encours de dette
  - Cet accord permet de sécuriser cet emprunt en totalité et nous donne de la visibilité en termes de prospective financière.
- Pour la S.F.I.L., l'emprunt contracté en 2008 d'un montant de 15.474.139 €, classé 6F, dont la désensibilisation du produit de change Dollar/Yen se traduit aussi par l'acceptation du fonds de soutien et par la procédure de remboursement anticipé dans les conditions ci-après :
  - Maintien de la durée initiale du contrat (16 ans),
  - Taux fixe à 4,75 %, qui comprend une partie de l'indemnité à hauteur de 3 M.€.
  - Remboursement du reste de l'indemnité d'un montant de 1 M.€ à 1,45 % durant 15 ans

Dans la même logique, cet accord permet de sécuriser cet emprunt en totalité et nous donne de la visibilité en termes de prospective financière.

Toutefois, ces délibérations prévoient que M. Le Maire dispose de la possibilité de choisir la procédure d'acceptation au fonds de soutien la plus adéquate en tenant compte du contexte financier.

En ce sens, il pourra soit accepter le protocole proposé par la banque dans la mesure où l'indemnité de rachat n'augmente pas au-delà d'un certain seuil, soit dans ce dernier cas, si nous estimons l'indemnité trop importante, M. Le Maire pourra alors mettre en œuvre la procédure dérogatoire de bonification des intérêts dans un souci d'optimisation de l'aide allouée.

Vous comprendrez l'importance de ce dossier porté à votre connaissance en toute transparence.

Notre volonté de sécuriser cette dette est un acte fort de responsabilité vis-à-vis des Aubagnais, nous ne voulons pas faire porter aux futures générations les conséquences de ces mauvais choix.

Ces décisions, soumises à votre vote ce soir, sont indispensables. Elles vont nous permettre d'assainir les finances et de stabiliser les fondations de la commune afin d'engager de manière sereine et responsable les futurs projets.

Je vous remercie.

Ces trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Merci Mme MENET. Il s'agit d'une délibération très technique. Je me mets à la place du public qui doit bien sûr entendre des chiffres, les mesurer, mais les négociations ou les discussions avec les banques et même avec l'Etat sont particulièrement complexes. On va donc essayer de faire un peu de pédagogie dans ces explications et certainement que l'Opposition ou les Oppositions auront peut-être des éléments à nous apporter.

Qui voudrait intervenir sur ces délibérations ? M. FONTAINE !

**M. FONTAINE :** Tout naturellement, je crois que Mme MENET a eu un discours très pédagogique et a développé une situation financière sur laquelle je vais revenir.

Il est proposé dans ces trois délibérations d'un de bénéficier du fonds de soutien de l'Etat, dans les deux autres délibérations de renégocier les emprunts que nous avons contractés auprès des deux banques citées : la banque Dexia et la banque S.F.I.L.

Il est prévu que, dans le cadre où nous obtiendrions ces fonds de soutien de l'Etat, nous renoncions aux procédures judiciaires que l'équipe que je conduisais auparavant avait engagées en direction de ces deux banques. Je le dis tout de suite pour que les choses soient claires. L'analyse qui est faite, mais je vais revenir sur l'antériorité, fait qu'aujourd'hui il me semble nécessaire et objectif de bénéficier des aides de l'Etat et qu'il est tout à fait naturel que nous travaillons à la renégociation des emprunts que nous avons contractés auprès de la banque Dexia et de la banque S.F.I.L. et qu'à ce titre-là notre groupe votera ces trois délibérations.

Revenons maintenant à l'histoire et où et comment on est arrivé là.

Point de vue qui est naturellement le point de vue de l'élu que j'étais auparavant et des engagements qui étaient ceux de notre ville d'investir pour ce qui nous semble toujours être le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens.

Force est de constater, que l'on soit d'accord ou pas d'accord avec la situation actuelle que nous vivons, qu'un grand nombre d'investissements avec des financements croisés bien sûr ont été réalisés dans cette ville et que l'immense majorité de nos concitoyens peuvent aujourd'hui en bénéficier.

Lorsqu'on investit, et aujourd'hui il semble que les questions économiques et politiques font que beaucoup de financiers, beaucoup de celles et ceux qui travaillent sur la question de l'économie dans ce monde disent que pour sortir de la crise, il faut obligatoirement investir, lorsqu'on investit, on fait appel aux banques. Et c'est là où problème il y a eu. C'est que nous avons l'habitude de travailler avec un certain nombre de banques, en particulier avec des banques d'Etat, en particulier avec la banque Dexia et que lorsque cette banque et lorsque l'autre banque ABN AMRO

.../...

sont venues nous proposer un certain nombre de produits qui nous étaient présentés comme des produits fiables, dans la mesure où nous travaillions entre autre avec Dexia, banque d'Etat, et qu'il était recommandé aux collectivités locales de travailler avec des banques d'Etat, les élus que nous étions et l'administration dans laquelle nous avons totalement confiance ont suivi les propositions qui étaient faites par entre autre la banque Dexia qui nous ont conduit sur des emprunts, et Mme La Rapportrice l'a précisé, qui ont dans le temps effectivement évolué à notre détriment.

La Ville d'Aubagne aurait été la seule à être dans cette situation-là, on pourrait effectivement douter de ses techniciens et de l'engagement de ses élus.

Entre 120 et 150 collectivités ont dans le même temps, de tout bord politique je dois le dire, et de toute importance, suivi le même mouvement que celui de la Ville d'Aubagne et ont contracté ces emprunts-là. Ces collectivités se sont par la suite regroupées en un collectif de villes qui a décidé de faire face à la situation dans laquelle ces collectivités se trouvaient et ont demandé à l'Etat d'être intervenant dans ce débat. Vous savez, quand on traite une question de ce type-là, il ne faut pas s'attendre à avoir une réponse immédiate. Cette réponse immédiate, nous ne l'avons naturellement pas eu mais nous sommes aujourd'hui en train de l'avoir. L'Etat a décidé d'aider les collectivités, non pas à rembourser l'emprunt en lui-même, mais de l'aider à rembourser les intérêts d'emprunt,

**M. Le Maire :** Pas du tout, ce n'est pas ça, vous n'avez pas bien compris !

**M. FONTAINE :** C'était ce dont nous avons débattu en Commission des Finances !

**M. Le Maire :** Pourtant j'ai reçu Mme GIOVANNANGELI et M. GRANDJEAN sur le sujet et on leur a bien expliqué.

**M. FONTAINE :** Je suis lié au débat que nous avons eu en Commission des Finances. Mais peu importe, vous avez certainement raison M. Le Maire !

Je disais donc que l'Etat a effectivement reconnu la situation dans laquelle il avait engagé les collectivités à cette époque-là. L'Etat ne fait pas aujourd'hui des cadeaux, on vient de le dire et on vient de le redire et s'il en fait, c'est que ce ne sont pas des cadeaux, ce sont quelque part de sa part l'occasion de payer une dette, une dette pas tout à fait la même que celle dont nous parlons mais une dette qu'il a en direction des collectivités pour les avoir conduites dans une situation qui était particulièrement difficile.

La Ville d'Aubagne, en ce qui la concerne, a engagé des procédures judiciaires en direction de RBS AMRO et de Dexia sur les contrats de prêt qui avaient été faits et qui avaient été engagés avec Dexia et sur le protocole qui avait été engagé avec la banque AMRO. Aujourd'hui, nous sommes donc dans la situation que nous connaissons avec une dette qui est celle qu'elle est, mais qui était connue de tous dans la mesure où, et on ne peut pas dire qu'on l'a découverte, dans la mesure où la rencontre, la surveillance qui a été faite par la Chambre Régionale des Comptes a amené effectivement à ce que nous ayons lecture, à ce que nous ayons débat autour du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et donc que nous connaissions en 2013 au centime près la situation dans laquelle la Ville d'Aubagne se trouvait. Il n'y a donc pas eu d'extraordinaires découvertes. Il n'y a donc pas eu d'incroyables surprises

mais tout simplement soit une incapacité à avoir une bonne lecture de ce qui était proposé par la Chambre, soit quelque part et je reviens sur ce que je disais tout à l'heure faire fi de cette situation, dire aux concitoyens qui ont fait confiance à ce moment-là à l'équipe de M. GAZAY qu'il y avait une très forte dette et que, dans le même temps, on pouvait s'engager dans des propositions pharaoniques qu'aujourd'hui on est incapable de tenir.

Il y a donc là long débat à avoir mais je pense que la situation financière méritait effectivement ce type de débat.

**M. Le Maire :** Mme MELIN, vous ne prenez pas la parole ? Ça me surprend !

**Mme MELIN :** Non mais c'est très volontiers M. Le Maire.

Nous aurons la même attitude que l'autre extrême opposition. Nous voterons ces trois délibérations. Pas que cela nous enchante bien évidemment, tout cela est d'une complexité totale et très sincèrement n'aurait jamais dû avoir lieu. Jamais dû avoir lieu parce qu'il est impensable qu'un Etat dont parle M. FONTAINE, sauf que l'Etat, rappelez-moi qui était aux manettes en 2006, n'est-ce-pas, et quel était le nom du précédent ou de quasi concomitant Ministre des Finances de l'époque ? Rappelez-moi ? Peut-être un certain M. SARKOZY ! Mais en tout cas, quand M. FONTAINE parle de l'Etat qui a permis à des institutions comme Dexia, dont toutes les propositions défient toutes les lois du bon sens et toutes les lois de la sécurité, M. FONTAINE, l'Etat c'est quand même les contribuables qui ont permis à l'Etat de pouvoir faire des financements, d'autoriser des financements, de les cautionner et si aujourd'hui le fonds de soutien vient de l'Etat, il ne vient pas de l'Etat, il vient quand même ou de la main droite ou de la main gauche, ou de la poche droite ou de la poche gauche des contribuables qui ont déjà payé les 13 milliards dont j'ai parlé tout à l'heure à la Caisse des Dépôts et Consignations pour pouvoir solder l'existence même de ce drame et de l'existence de Dexia sous la forme qu'elle avait jusqu'à sa liquidation ou quasi liquidation et maintenant l'Etat vient renflouer non. C'est toujours les mêmes personnes qui banquent non ! Evidemment, la logique des choses dans un tel moment de catastrophe consiste à dire à tout le moins que l'argent de la main droite revienne un peu à la main gauche au niveau des Aubagnais. Voilà pourquoi évidemment nous allons soutenir ces délibérations.

Il n'en reste pas moins vrai qu'elle est le pur produit de la dérive des politiques et non pas des postures politiciennes comme vous aviez l'air de dire tout à l'heure, de façon de faire depuis une quarantaine ou une cinquantaine d'années où les spéculations, où les masses financières circulent avec des critères, des paramètres de sécurité qui ont disparu et Mme MENET, vous avez parfaitement fait apparaître à quel point les finances d'une ville comme Aubagne posée dans le cœur de la Provence vont dépendre des monnaies qui se jouent à l'autre bout du monde. Dans mon pays, ça s'appelle la mondialisation et c'est la mondialisation de l'insécurité.

Tout cela est aberrant, ubuesque, tout à l'heure, d'ailleurs vous avez même réussi à faire rire les personnes qui étaient dans le public. Mais tout cela était, je pense, un rire jaune ! On ne peut pas continuer comme ça. Ce sont toutes les règles de la mondialisation et de la finance qu'il va falloir revoir et j'ose espérer que, dans les mois qui viennent, les français prendront la mesure du fait qu'on ne peut pas continuer avec des règles venues d'ailleurs et en tout cas des règles de déstabilisation

aussi importantes. Alors, pour tout ça, évidemment nous allons vous suivre. Je pense que vous nous tiendrez au courant au fur et à mesure des données qui sont celles qui seront présentées avec des chiffres actualisés, puisque nous sommes dans une totale incertitude entre la guerre des monnaies, la guerre du pétrole, les fluctuations, l'effondrement du marché asiatique momentanément d'ailleurs, l'argent n'est pas perdu pour tout le monde dans tout cela bien entendu. Donc nous attendons de vous, les élus et les électeurs d'Aubagne que nous représentons, nous attendons de vous M. Le Maire d'être tenus au courant au fur et à mesure et d'un bilan extrêmement clair des décisions que vous aurez pu prendre le moment venu.

Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Merci. M. ARNOUX !

**M. ARNOUX :** Mme MELIN va dire tout à l'heure que nous avons une position conforme à la vôtre parce que, nous aussi, nous allons voter ces délibérations.

Il y a en fait trois délibérations. Une première délibération dans laquelle on nous demande de vous donner, M. Le Maire, l'autorisation de répondre finalement à la proposition de l'Etat qui consiste à venir en aide aux collectivités territoriales, aux établissements publics, parce qu'il n'y a pas que les collectivités territoriales qui, à un moment donné, ont contracté des emprunts ou des SWAP dans des conditions telles qu'elles se retrouvent à l'heure actuelle face à d'énormes difficultés. C'est quand même une délibération exceptionnelle.

L'Etat, à un moment donné, vient dire : « j'ai conscience qu'il y a quelque chose d'anormal qui s'est passé et, en l'état de cette anormalité, je viens moi aider non pas les collectivités à payer les emprunts, mais à payer les indemnités », et c'est ce qui se trouve dans les deux cas. Cette position de l'Etat doit quand même nous amener à réfléchir et à penser, et c'est d'autant plus navrant, M. FONTAINE l'a dit tout à l'heure, Dexia est une banque dans laquelle l'Etat participe. Et Dexia a fait ce type de proposition et Dexia n'était pas la seule à le faire, et je l'ai dit à plusieurs reprises, et je le pense, les banques lorsqu'elles ont fait ces propositions savaient pertinemment les conséquences qui allaient arriver. L'Etat, qui vient abonder, qui vient nous aider, nous demande dans le même temps d'arrêter les procédures qui sont engagées à l'encontre de ces banques et notamment à l'encontre de Dexia. C'est vrai qu'à un moment donné, on serait amené à se dire « allons jusqu'au bout, puisqu'il y a des décisions judiciaires qui donnent raison aux procédures engagées ».

C'est vrai aussi et l'humble juriste que je suis est amené à penser que parfois les décisions judiciaires ne sont pas toujours conformes à la réalité juridique et parfois on a des surprises. Et souvent nous sommes amenés à dire qu'il vaut mieux transiger plutôt que de poursuivre une procédure dont on ne connaît pas totalement les issues. C'est en ce sens-là que l'on vient dire : on est d'accord pour vous suivre sur ce chemin et pour dire qu'il fallait effectivement voir avec les banques et arriver à une transaction.

La seule chose qu'on puisse regretter, notamment concernant Dexia et je vous l'ai dit et vous m'avez répondu que vous aviez déjà essayé de transiger à l'époque, la seule chose qu'on puisse regretter, c'est que l'emprunt notamment avec Dexia était sécurisé jusqu'en 2014 à 3,96, et que c'est après, c'est en 2015 qu'il a

explosé. Je pense, à la lecture du texte que vous nous demandez de voter, que vous étiez déjà en contact avec eux, vous aviez déjà essayé de transiger avec eux, ou en tout cas de renégocier, puisque, me semble-t-il, en janvier 2015 la procédure qui a été engagée a été retirée du rôle et que, dans le même temps, Dexia nous fait un abandon de créances de 270.000 euros ; cela veut dire, si comme je le pense, vous avez essayé à l'époque de renégocier, que Dexia soit a fait des propositions inacceptables, soit espérait peut-être qu'il arrive ce qu'il est arrivé par la suite, ce qui nous amène aujourd'hui à voir des indemnités beaucoup plus fortes parce que si ça avait été retransigé, si ça avait été renégocié en début 2015, probablement que les indemnités n'auraient pas été les mêmes. Mais le fait est que la plupart du temps, on se trouve en bute à des banques contre lesquelles on n'a pratiquement aucun moyen de négociation si ce n'est pied à pied, mais c'est vraiment difficile d'arriver à avoir un résultat.

Moi ce qui me choque, et je l'ai dit en commençant mon propos, c'est que finalement les banques se sont refaits une santé sur le dos des collectivités locales et que finalement l'Etat, par la proposition qui est faite et qui, d'un certain côté, a un bon côté puisqu'elle vient aider ces collectivités mais finalement l'Etat nous amène à transiger, vous parlez de l'Article 1244 du Code Civil qui nous enferme dans cette transaction avec ces mêmes banques qui sont à l'origine de ces problèmes et qui en tout état de cause, même dans le cadre de la transaction, y retrouvent un certain bénéfice. Nous y sommes pour rien, vous y êtes pour rien. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que nous le regrettons fortement mais il n'y a pas d'autres issues que les délibérations que vous proposez et c'est la raison pour laquelle, nous les voterons.

**M. Le Maire :** Merci. M. ARNOUX. M. LEVISSE !

**M. LEVISSE :** Il y a des choses qu'on comprend ce soir et des choses qu'on ne comprend pas. La chose qu'on comprend, c'est à l'exposé de Mme MENET : où est passé l'argent ? Parce qu'une des surprises toujours et quand on rencontre les gens dans les rues, dans les réunions, c'est « comment on peut être la ville la plus endettée de France ou dans les top 3 de France, alors qu'on n'a pas de lampe, on n'a pas de trottoir, même la salle dans laquelle on est c'est quand même pas luxueux ! » ? « Comment on fait pour avoir claqué autant sans avoir les investissements dont vous nous parlez ? » Et ça ça reste un mystère. Le mystère pour moi s'éclaircit fortement, il s'était éclairci avec la Chambre Régionale des Comptes, c'est vrai mais il se matérialise aujourd'hui. Effectivement quand on emprunte à 20 %, puisque ce sont les taux aujourd'hui qui se matérialisent, on peut chacun comprendre que quand on emprunte à 20 %, au bout de 5 ans on a payé en intérêts le montant du capital, on emprunte sur 20 ans en général, 25 ans, ce qui veut dire on a acheté que des intérêts. Et donc oui on a 160 millions de dettes, qu'est-ce qu'on a eu pour ça ? Essentiellement des intérêts bancaires !

Et alors quand on nous dit qu'il faut investir, qu'il faut emprunter pour investir, tout ça est bien dans la théorie, on est tous d'accord. Le problème, c'est qu'on a emprunté pour payer des intérêts. Donc on comprend pourquoi on n'a pas les trottoirs, on comprend qu'on a des trous, on comprend qu'on n'a pas des lampes chez M. ROUSSET, c'est clair. Là ici, c'est bien, on sait pourquoi on pleure. Maintenant ce qu'on ne comprend pas, c'est ce soit, je ne comprends pas ce que j'ai entendu. Alors

je ne sais pas qui m'a placé ici mais après j'ai des gens qui viennent me voir et qui me disent « la gauche, vous n'avez pas été bons ! ». J'ai le plaisir d'être à côté de M. GRANDJEAN et c'est vrai que bon, c'est tout, je suis solidaire, mais on ne comprend pas, on ne comprend pas l'attitude qui est de dire « on a l'impression, à l'écoute, que ça nous est tombé dessus, il y a le méchant Etat qui est venu nous vendre des trucs ! » Et si je me souviens bien, il y avait des taux d'intérêts négatifs sur les premières années, la Chambre Régionale des Comptes avait dit : il y a des soultes interdites d'ailleurs qui étaient illégales, il y a des soultes positives, c'est-à-dire qu'on emprunte et on reçoit de l'argent, ça c'est royal, on serait tous contents d'avoir ça, des taux d'intérêts négatifs sur les premières années.

M. ARNOUX vient de rappeler que les taux étaient subtilement, extrêmement faibles jusqu'à l'année 2014. Il y avait quand même un bénéfice, ça paraît peut-être un petit peu trop beau quand il y a le méchant vendeur qui vient vous dire : ok vous ne payez rien mais peut-être on verra plus tard et oh surprise on s'aperçoit que c'est 20 %.

Quand on dit, et je viens d'entendre : « non, on n'y est pour rien dans ce qui nous arrive ». Je ne comprends pas non ! On y est pour quelque chose quand même, il y a bien quelqu'un qui a signé des choses comme ça et ce n'est pas venu uniquement d'une opération sans intervention humaine.

Moi je suggère, à mon côté de la table, c'est honnêtement, je pense que si la population dit, à nous les gens de gauche, de la gauche de la table : je pense qu'on n'a rien appris, que vous n'avez rien appris de cet épisode-là, que finalement on refera la même chose si c'était à refaire, c'est dramatique. Moi je pense qu'il y a qu'une seule attitude possible, c'est de dire « pardon, ça a été une grosse connerie, pardon, on ne le refera plus, mea culpa ». Je pense que c'est la seule attitude. 160 millions d'euros c'est un milliard, on a l'homme qui coûtait un milliard dans la salle ! Après un épagueul, si on veut une autre célébrité, c'est peut être ça qu'il faut lancer, ça renouvèlera ! Moi je vous propose « demandez pardon, dites oui on a claqué l'argent pour les banques, pour les intérêts, c'était notre décision, on ne le refera plus ! ».

**M. Le Maire :** Merci M. LEVISSE, vous avez parfaitement illustré la situation sous une forme humoristique, il y a beaucoup de fond que je partage évidemment avec vous. Mme BARTHELEMY, vous souhaitiez intervenir !

**Mme BARTHELEMY :** Oui après l'intervention d'André LEVISSE qui était très vive et pleine d'humour. Effectivement je me souviens de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes du mois d'août 2013 qui nous avait permis durant la campagne électorale d'ailleurs de souligner la qualité extrême de la gestion du maire sortant.

Mais pour avoir passé quelques années sur les bancs de l'Opposition, moi je souhaitais rappeler, M. MOURNAUD, vous étiez là bien sûr, que, depuis des années, des années on renégociait sans cesse les emprunts. Ça avait commencé dans les années 2002/2003, vous étiez à l'époque le maire mais je ne sais pas si même sous Jean TARDITO, quand vous étiez alors Adjoint aux Finances, ça n'avait pas déjà commencé. On renégociait sans cesse les emprunts. Et je me souviens de ce terme dont on nous a rebattu les oreilles, la gestion dynamique de la dette, il fallait renégocier et parfois même on renégociait trois mois après des emprunts qu'on avait voté trois mois avant ici même, parce que c'était mieux de le faire etc.

Ce qui fait, quand vous avez dit, M. FONTAINE, c'était de l'investissement mais vous rigolez. Il y avait une toute petite partie due aux investissements, le reste effectivement comme l'a dit André LEVISSE, c'était des intérêts, on empruntait pour payer les intérêts d'un emprunt qu'on remboursait par anticipation pour en prendre un autre. Nous nous disions avec tout ce qu'on pouvait dire au Conseil Municipal, avec la voie qui était la nôtre au Conseil Municipal, c'est de la cavalerie ! Vous, vous rétorquiez que vous étiez les plus forts, les plus beaux, les plus intelligents et que vous saviez gérer.

Je voulais rappeler quand même le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ça n'a pas été dit assez dit, mais le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, M. FONTAINE, a quand même rappelé que vous avez signé un protocole avec RBS portant sur 33, presque 34 millions d'euros que vous n'avez pas fait valider au Conseil Municipal et que vous n'avez pas inscrit à votre budget. Tant et si bien que la Chambre Régionale des Comptes a ordonné l'inscription de la dette des 33/34 millions d'euros que vous aviez cachés sous le coin du tapis, mais bien entendu, ce qui fait que la dette d'Aubagne a effectivement grimpé brutalement du jour au lendemain de 34 millions d'euros. Rien que ça ! J'ajoute, et je l'avais dit lorsque vous aviez indiqué que vous vous unissiez à ce collectif de communes victimes des emprunts toxiques, beaucoup de communes ont de bonne foi piqué du nez dans les emprunts toxiques, sauf que toutes n'avaient pas l'appareil qui vous entourait, c'est-à-dire que vous aviez à l'époque une agence de notation, d'ailleurs quand elle a commencé à baisser la note, vous l'avez viré ! Vous aviez des conseillers financiers, vous aviez une équipe au service financier qui était donc étayée et que ces emprunts toxiques, vous les avez pris sciemment. Tout simplement, cela a été dit par Mme MENET, cela a été dit par M. LEVISSE parce qu'il n'y avait pas ou très peu d'intérêt les premières années et pour passer un cap vous étiez prêts à vous jeter tête baissée dans un risque immense que vous avez fait courir à la commune et qui malheureusement s'est réalisé.

C'est assez édifiant de vous entendre aujourd'hui venir dire que vous avez été victime de ces banques auxquelles vous avez donné à manger pendant des années, je tiens à le rappeler, et que surtout vous n'y étiez pour rien dans cette gestion parce que c'est la vôtre M. FONTAINE, c'est la vôtre avant lorsque Jean TARDITO était encore là, c'est la vôtre après, et c'est vous aujourd'hui qui portez la responsabilité de cette dette énorme, de ce poids qui pèse sur la commune. Je tiens à le rappeler parce que, quand on a vécu comme je l'ai vécu, comme Léo MOURNAUD l'a vécu et certains ici, tous les conseils municipaux où la question a été évoquée, il est temps je crois de rapporter un petit peu les souvenirs de ce qui s'est passé ici et votre surdité absolue à vouloir entendre nos cris d'alarme qui, malheureusement et bien tout simplement, ont joué les cassandres mais les cassandres disaient la vérité.

**M. Le Maire :** Merci Mme BARTHELEMY. Mme MENET !

**Mme MENET :** Oui conclure, bien sûr comme vient de le rappeler Sylvia BARTHELEMY, il est vrai vous nous parlez M. FONTAINE de transparence, on savait tout, on connaissait la dette, ce protocole RBS conclu en 2010 a quand même été inscrit dans la dette de la ville en 2013 sur l'injonction de la Chambre Régionale des Comptes. On l'a connu, oui, on l'a su mais enfin bien tardivement et sous la contrainte.

Je voulais quand même aussi faire un petit point, M. ARNOUX, vous nous parlez de l'emprunt Dexia, on aurait pu le renégocier avant. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, la première échéance de Dexia était au mois d'août, l'échéance du mois d'août était au taux de 2,97 normalement et ce qui s'est passé ensuite, c'est en janvier 2015 que la première échéance est montée à 13,96 % et c'est là que l'on a commencé à voir que cet emprunt était très dangereux et c'est là parallèlement que la banque suisse a levé le cours plancher de sa monnaie. Donc c'est tout cela concomitant qui a fait que cet emprunt s'est déclenché, c'est le terme que l'on utilise, cet emprunt s'est déclenché sans prévenir, les banques n'avaient pas prévu, les conseils n'avaient pas prévu ce déclenchement, cette action de la banque suisse et c'est à ce moment-là qu'on a engagé bien sûr des négociations avec Dexia. Mais les négociations, je pense, vous êtes bien placés pour le savoir, ça ne se fait pas en 15 jours, ni en 1 mois, ni en 3 mois, ça prend du temps. Il y a eu des échanges et des propositions, on avait beaucoup d'impératifs, on a donné beaucoup de contraintes aux banques pour que ça entre dans ce que l'on voulait faire. On n'était pas prêt du tout à accepter n'importe quoi et je peux vous garantir que des allées et venues il y en a eu, de dossiers, d'échanges et pour arriver à finaliser quelque chose qui soit propre et qui soit bien pour la commune surtout et pour les finances de la commune. Cela ne s'est pas fait si facilement. Et donc ces accords que l'on a conclu, que l'on va signer puisque ce n'est pas encore définitif, bien sûr on portera à votre connaissance les montants définitifs mais il faut savoir, et je le répète, qu'ils vont coûter de l'argent à la commune. En aucun cas, l'aide du fond de soutien ne va compenser les intérêts que nous aurons à payer. Les intérêts que nous aurons à payer, je vous l'ai bien précisé, seront payés avec un taux de remboursement, c'est un emprunt, c'est un nouvel emprunt qu'il faudra contracter. Ces intérêts avec les taux, nous aurons en coût net pour la Commune un montant de 17 millions d'euros à assurer. Donc encore une fois ces négociations d'emprunt, cette sécurisation des taux pour ces deux emprunts Dexia et la S.F.I.L., ce n'est pas transparence, ce n'est pas anodin, ça va nous coûter net en net, je le dis bien, 17 millions d'euros, indépendamment des aides que nous aurons.

Donc ce n'est quand même pas négligeable et c'est quand même une décision très importante que l'on a dû prendre. C'est pour cela que nous avons négocié avec les banques pendant quand même pas mal de temps. C'est pour ça qu'avec ces 17 millions d'euros, vous pouvez penser ce qu'on aurait pu faire, je vous laisse imaginer combien de piscines, combien de stades ou combien d'écoles, de crèches et même on aurait pu certainement envisager les 15 % de baisse d'impôts que l'on prévoyait lors de notre programme ! On ne lâche pas l'affaire. Il va falloir donner aux banques 17 millions d'euros mais quand même on ne veut pas et c'est pour cela aussi que l'on a voulu sécuriser cette dette, on ne veut pas laisser d'ardoise aux générations futures.

C'est très important pour nous. Nous travaillons aujourd'hui pour demain et c'est à cela que l'on reconnaît les bons gestionnaires et les élus responsables.

Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Merci Mme MENET. Quelques mots pour conclure !

Ma chère Sylvia, un frisson m'a parcouru le dos quand vous avez rappelé que Daniel FONTAINE avait été Adjoint aux Finances ! Je l'avais oublié, il a été Adjoint aux Finances, avant d'être Maire ! Alors là franchement les bras m'en tombent. Il y a eu une commission, vous l'avez rappelé M. FONTAINE, vous étiez présent, M. ARNOUX était présent. J'entends M. ARNOUX qui a compris ce qui avait été dit dans la commission. On remboursera, l'Etat va aider sur les indemnités, pas du tout sur les taux, pas du tout sur les intérêts. M. ARNOUX, lui, a compris. Vous, vous n'avez pas compris. Ensuite M. FONTAINE vient nous dire : « mais tout se savait avant ». M. ARNOUX dit : « c'était bloqué jusqu'en 2014, ça a déclenché après ». Lui il a compris, vous n'avez pas compris et vous avez été Adjoint aux Finances ! Comment la ville a été gérée au moment où vous étiez Adjoint aux Finances ? On se le demande, enfin on ne se le demande pas, on a compris, on le sait et ceux de la majorité qui sont intervenus ici, dans cette salle, l'ont parfaitement expliqué, c'est parce qu'on avait un Adjoint aux Finances, permettez-moi de le dire, incompetent sur le plan des finances, je ne m'engagerai pas sur le reste, incompetent qui fait que la ville soit dans cette situation aujourd'hui.

Pour être clair, je crois que tout le monde a compris qu'il y avait un avant 2014 et il y a aujourd'hui un avant et un après 2014. Un avant 2014, avec une municipalité irresponsable qui considérait les finances comme tabou, comme un faux problème et qui a mené pendant des années et des années une gestion calamiteuse n'hésitant pas à souscrire des emprunts toxiques conduisant les Aubagnaises et les Aubagnais tout droit dans le mur. Et il y a un après 2014, avec une municipalité responsable qui œuvre au quotidien à assainir les finances de la ville, à sécuriser la dette afin de mettre un terme à 10 ans de menaces sur le budget de la ville. Et si tout le monde ici, opposition comme majorité, nous donne quitus sur ce que nous engageons, c'est bien que nous sommes aujourd'hui une municipalité responsable. Et si nous engageons un débat ici sur les emprunts toxiques alors que, comme l'a souligné Sylvia BARTHELEMY à l'instant sur RBS, ça n'avait pas été discuté en Conseil Municipal, c'est parce que nous sommes une municipalité responsable parce que nous n'avons pas peur de dire ce que nous faisons et de faire ce que nous disons.

Les décisions que nous avons prises, que nous proposons ce soir, vont permettre plusieurs choses, d'abord, de sécuriser les finances de la ville, et il fallait sortir des emprunts toxiques les plus dangereux avec des taux d'intérêts vertigineux qui ont augmenté, vous le savez, cet été à 25 %, sortir également d'une gestion hasardeuse qui pénalise le fonctionnement et nos investissements puisque quand on rembourse, comme ça va être le cas en 2016, plus de 7 millions d'euros d'intérêts, Mesdames et Messieurs, vous imaginez avec cet argent-là ce que l'on aurait pu faire. Et oui Mme MELIN, oui Mesdames et Messieurs, on aurait déjà pu baisser les impôts s'il n'y avait pas eu cette inconséquence de la majorité précédente sur les finances de la ville.

Alors, oui, nous sommes responsables, oui nous ne voulons pas faire peser les finances de la ville sur les générations futures, oui nous voulons une visibilité financière afin de préserver nos investissements futurs.

Voilà, Mesdames et Messieurs ce que je voulais rajouter aux interventions des représentants de la majorité. Cette nouvelle majorité municipale inscrit aujourd'hui Aubagne dans une nouvelle dynamique financière et personnellement, je m'en félicite.

Voilà pour ce qui est de ces trois délibérations. Je vais donc rapidement les passer au vote.

Les délibérations n°s **06-230216**, **07-230216** et **08-230216** sont adoptées à l'UNANIMITE.

Merci Mme MENET d'avoir conduit ces deux débats, Débat d'Orientations Budgétaires, ô combien important pour la ville, et débat autour des renégociations sur les emprunts toxiques qui sont eux aussi fondamentaux pour la ville.

### **COMMISSION « COMMERCE ARTISANAT ET PROJETS CENTRE VILLE »**

---

#### **09-230216 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire -**

#### **Actualisation des Tarifs Droits de place Voie publique pour l'année 2016.**

Je vous rappelle que la délibération du 2 Décembre 2014 avait fixé les nouvelles tarifications de l'occupation du domaine public pour l'année 2015. Une révision de ces tarifs, parce que l'économie évolue et parce que les demandes se font croissantes sur notre ville, ont fait que nous avons adopté au Conseil Municipal du 25 Juin 2015 de nouvelles tarifications. Pour l'année 2016, il est proposé de procéder à une réévaluation de ces tarifications conforme à l'évolution, comme nous le faisons toutes les années, des prix à la consommation. Les tarifs correspondants seront appliqués au 1<sup>er</sup> Mars 2016 évidemment si cette délibération est votée. Cette nouvelle tarification a été débattue durant la commission paritaire le 22 Janvier 2016 avec les représentants des syndicats des commerçants non sédentaires qui ont donné un avis favorable.

Je vous rappelle aussi que cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

**Mme MELIN :** M. Le Maire, je voudrais vous alerter sur ce qui nous est rapporté régulièrement concernant la vitalité du commerce dit forain ou non sédentaire sur Aubagne et tout particulièrement le marché d'Aubagne. J'ai souvenir de ce marché d'Aubagne il y a très très longtemps, c'était véritablement un lieu de vie, quand je dis très longtemps c'est plusieurs dizaines d'années en arrière, c'était un lieu de vie phénoménal et ce lieu de vie phénoménal est tout à fait fixé dans les esprits des gens du nord de l'Europe, du nord de la France qui rêvent à la Provence. C'est une vraie image d'Epinal qui a complètement disparu. Que ce soit en hiver, cela peut se comprendre mais aussi en été, en plein mois de juillet, ce marché est de plus en plus désert et il apparaît de ce qui m'est rapporté que bien des dispositifs devraient être pris pour relancer cette vie véritable qui se fait autour des marchés. On a trop perdu l'habitude des foires et marchés et pourtant c'est toujours un lieu de vie en France.

En conséquence, je ne sais pas où vous en êtes mais, d'après ce que j'ai compris vos investissements, ce n'est pas pour tout de suite, il y a quand même urgence à prévoir une grande halle et un grand marché couvert. On ne peut pas continuer de fonctionner par des temps qui sont parfois maintenant extrêmement chauds l'été ou extrêmement froids l'hiver, de continuer de laisser nos commerçants non sédentaires être dans des conditions difficiles à supporter, d'autant plus qu'avec les températures de l'été, que ce soient les fruits et légumes, les viandes ou même les fleurs et arbustes, tout cela souffre énormément.

Est-il normal aussi qu'on ait vu disparaître plusieurs marchés, celui du vendredi soir, que l'on ait vu s'éclaircir ou réduire les minutions du moins de ces marchés quand ils existent encore et surtout cela impacte, d'après ce qui nous est dit aussi, la consommation périphérique du marché, que ce soient les bars, les restaurants, que ce soient les différents commerces qui sont au pourtour du marché de la Ville d'Aubagne.

Ne serait-il pas judicieux d'envisager aussi un parking qui prendrait une partie de ces espaces ? Un temps, il m'a été rapporté par plusieurs personnes, je suis donc fondée de le croire, que lorsqu'il y a eu des travaux qui ont été faits sur la partie où se trouve maintenant la consigne, les Aubagnais ont pu utiliser librement cette partie, pas très longtemps, un petit mois je crois, parce que les travaux avaient permis le fait d'avoir des parkings non prévus, un peu sauvages mais qui ont été utilisés. Et ce qui m'a été rapporté, c'est que, pendant cette période courte, les consommations dans les bars, dans tous les commerces de périphérie et sur le marché, ont monté en flèche. Donc qu'on le veuille ou non, je sais bien qu'il y a le parking qui se trouve à côté du Simply, je sais bien qu'il y a les Terres Rouges mais il n'en reste pas moins vrai que beaucoup de nos amis aubagnais ne peuvent pas se garer très loin.

En conséquence, je propose ici que l'on réfléchisse à des solutions de revitalisation de tous ces espaces et que ce ne soit pas uniquement pendant des périodes très courtes, des week-end du mois de juillet ou lors d'opérations particulières que l'on puisse voir vivre cette ville. Le reste du temps elle s'éteint, elle s'éteint doucement et je suis assez personnellement peinée de voir cette différence avec les années.

**M. Le Maire :** Y a-t-il d'autres interventions ? Mme PELLEN, vous voulez peut-être répondre !

**Mme PELLEN :** Merci M. Le Maire. Je comprends un peu l'ensemble de vos remarques mais je suis obligée de m'y opposer complètement. On ne va pas revenir à des temps immémoriaux où nous avons sur Gabriel Péri un énorme parking gratuit qui amenait énormément de monde sur le marché d'Aubagne. Ce n'est plus le temps, c'est révolu, il faut faire avec, il faut faire autrement, il y a maintenant des habitations, un Quartier des Défensions qui est bien, qui marche bien, etc. Ce qui est fait est fait, on ne va pas y revenir.

Par contre, je m'inscris en faux à ce que vous dites parce que le marché a été le premier souci de M. Le Maire et de la municipalité de le remettre sur une bonne voie. On a fait, et vous le savez, la charte, le règlement qui, au bout de deux ans, maintenant, porte ses fruits. Il a fallu un moment pour que les commerçants non sédentaires comprennent la nécessité de ce nouveau règlement et de cette charte et

aujourd'hui nous avons beaucoup plus de demandes le samedi et le dimanche que nous pouvons placer de forains sur le marché. Et d'ailleurs, nous allons ouvrir une autre zone en haut vers la consigne.

Ceci est un travail qui est vrai qui est effectif. Après vous pouvez me dire : « il n'y a pas de parking, il y a plus de parking ». C'est vrai, mais ça toutes les villes le vivent. A aujourd'hui, ce que je peux vous dire et je vous mène et je vous le fais vérifier, c'est que cette application de la charte et du règlement porte ses fruits, les commerçants non sédentaires sont eux-mêmes heureux de pouvoir participer à ces nouveaux marchés et ça fonctionne.

Quant aux commerçants sédentaires qui ont, c'est vrai, pendant des années souffert de cette diminution du marché parce que le marché, c'est quelque chose qui apporte énormément à notre ville. Aujourd'hui, on est sur une voie de redéveloppement et on nous demande de plus en plus de terrasse. Je vous ouvre tous les dossiers, je vous le prouve, on nous demande de plus en plus de terrasse, on nous demande de plus en plus de participer sur ce domaine public à une action commerciale.

Mme MELIN, nous sommes partis d'extrêmement loin dans cette ville et en particulier sur le commerce. Il nous faut le temps de réoxygéner tout ça et nous sommes en train de le faire. Je vous informe que, par exemple, sur les commerces sédentaires, nous aurons quatre ouvertures dans la Rue Rastègue dans les trois mois qui vont suivre. Ça ce ne sont pas de grandes victoires mais ces petites victoires, c'est au jour le jour que nous les avons et au jour le jour que nous les gagnons. Et oui nous avons eu en 2015 plus d'ouvertures que de fermetures, je n'ai pas pu en parler tout à l'heure, oui nous avons plus de demandes qu'autrefois.

Laissez-nous le temps de pouvoir aménager tout ça, faire revenir la confiance sur Aubagne et les gens sur Aubagne, mais nous y arrivons. Je vous le confirme et je vous invite à venir avec moi quand vous voulez un mardi matin faire le tour du marché.

**M. Le Maire :** Merci Mme PELLEN. Là aussi je vois que vous connaissez vos dossiers, vous connaissez votre délégation.

Mme MELIN, vos affirmations sur la baisse des chiffres d'affaires sont inexactes. Je ne sais pas de qui vous tenez vos sources, je veux bien qu'on en discute. Car moi qui vais régulièrement dans les bars et restaurants, et notamment ceux qui sont autour du marché et en centre-ville, entends dire qu'ils connaissent depuis deux ans une croissance à 2 chiffres. Certes, pour les commerces, c'est plus compliqué !

Ce que vous affirmez est donc faux. Soit parce que vous inventez des chiffres, vous inventez des situations, ou bien on vous les rapporte mais de manière peut-être individuelle. Je ne dis pas qu'il y a des commerces qui n'ont pas perdu un peu de leur chiffre d'affaires, beaucoup même peut-être pour certains, mais globalement vous ne pouvez pas généraliser comme vous le faites et vous ne pouvez pas faire ce que vous faites, c'est-à-dire décrier une politique qui est en train de se mettre en place et qui est en train de porter ses fruits. Ça, je ne l'accepterai pas et je ne vous le permettrai pas, Madame.

Cette délibération est maintenant terminée. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-230216** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

## **COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »**

---

**10-230216 & 11-230216 - Sur les rapports de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -  
Renouvellement du Contrat d'Objectifs intervenu avec  
« Les Acteurs de la Distillerie ».  
Renouvellement du Contrat d'Objectifs intervenu avec l'Association  
« Nomades Kultur ».**

Je vais vous proposer M. Le Maire, comme les deux premières délibérations sont des conventions classiques de les regrouper.

Ce sont des contrats d'objectifs. Contrat d'objectifs pour le premier qui lie l'Association des Acteurs de la Distillerie et le second avec l'Association Nomades Kultur.

La Distillerie, je ne la présente plus mais elle joue un rôle fédérateur auprès d'une quinzaine de compagnies aubagnaises, amateurs et professionnels et le montant de la convention d'objectifs est fixé comme l'année dernière 15.000 euros.

L'autre contrat d'objectifs, c'est pour l'Association Nomades Kultur dont un des principaux objectifs est lié au dispositif Pépinière d'artistes et qui accompagne donc le lauréat dans leur projet artistique et administratif sur une année. Je rappellerai simplement que le lauréat de cette année 2015 a été Olivier VALLOSE avec son groupe Sextet et le contrat d'objectifs s'élève à 7.500 euros inchangé comme l'année dernière.

Je vous propose donc d'autoriser M. Le Maire à signer ces deux contrats d'objectifs.

Ces deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des interventions ? M. ROBINE !

**M. ROBINE :** Je tenais d'abord à remercier Mme MELIN, vu que c'est ma première intervention de m'avoir permis de figurer sur sa liste et donc maintenant au Conseil Municipal et saluer le travail de Mme WECKER au cours de ces presque deux années au Conseil Municipal.

Concernant ces deux délibérations, sauf erreur de notre part, les documents réglementaires que sont les comptes de résultat ou le bilan d'activités 2015 ne sont pas annexés à la présente délibération, nonobstant le fait qu'il était prévu dans le contrat d'objectifs de l'année précédente qu'il nous soit communiqué. Donc n'ayant pas pu être convoqué à la commission, je ne sais pas s'ils ont été communiqués lors de cette commission, et le cas échéant de nous les transmettre.

**M. Le Maire :** C'est noté très bien. Si vous étiez en commission, effectivement vous auriez pu poser la question et avoir les éléments, vous n'y étiez pas, vous n'y êtes pour rien ; nous prenons acte.

Aucune autre remarque ! Je passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?.

Les délibérations n°s **11** et **12-230216** sont adoptées à l'UNANIMITE.

Nous vous ferons passer les éléments concernant les contrats d'objectifs sur ces deux associations.

**12-230216 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -**

**Acquisition d'une œuvre d'art « Aubagne, Capitale Marcel Pagnol 2015 » réalisée par FKDL - FRANCK DUVAL.**

Par cette délibération, il est proposé d'acquérir la toile qui a servi de support de communication sur toute l'année Marcel Pagnol 2015, Aubagne capitale Marcel Pagnol, et nous aurons le plaisir si vous votez cette délibération d'en dévoiler au public l'exposition où elle sera mise en place, c'est-à-dire au niveau de la mairie. Le montant de l'acquisition est dans la délibération, il est de 6.000 euros T.T.C.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **12-230216** est adoptée à l'UNANIMITE.

**M. Le Maire :** Je me félicite que cette œuvre soit au patrimoine de la Ville d'Aubagne. Elle sera donc l'écho et bien sûr le témoignage de cette magnifique année Marcel Pagnol 2015 que nous avons vécue tous ensemble et comme c'était la toile qui était à l'entrée de l'exposition des Pénitents Noirs, c'est tout légitimement que les Aubagnaises et les Aubagnais pourront encore venir la voir puisqu'elle sera exposée comme l'a indiqué M. Philippe AMY dans le hall de la mairie.

Merci M. Philippe AMY, vous avez encore une délibération, me semble-t-il, c'est la numéro 13.

**13-230216 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -**

**Régie liée à l'organisation de l'exposition de la Quinzaine de la Photographie du 23 Avril au 7 Mai 2016 : fixation du catalogue.**

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 10 euros le prix de vente du catalogue de l'exposition de photographies durant la quinzaine de photographies qui sera donc le prélude au congrès national et donc différentes expositions en différents points de la ville et un catalogue fédérateur qui retracera toutes ces expositions-là et nous proposons de mettre à la vente ce catalogue.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

La délibération n° **13-230216** est adoptée à l'UNANIMITE

**M. Le Maire :** Nous espérons tous que cette exposition sera magnifique. En tout cas, on est certain que la photographie va redevenir reine à Aubagne.

## **COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE »**

---

### **14-230216 - Sur le rapport de Mme Hélène TRIC, Adjointe au Maire - Convention sur le changement démographique à intervenir avec l'Association « European Covenant on Demographic Change ».**

Avant d'entrer dans le vif du sujet de la délibération, puisqu'on est quand même sur le Conseil Municipal du Débat d'Orientations Budgétaires, je voudrais revenir quelques instants sur le pôle séniors parce que, n'en déplaise à certains, on entendait souvent dire, j'ai eu souvent le retour de certains séniors me dire « Mme TRIC, vous allez nous supprimer ceci, vous allez nous supprimer cela, on n'aura plus droit au loto, on n'aura plus de voyage, on n'aura plus toutes nos activités ». Je voulais donc rassurer l'Opposition en disant que le pôle séniors ne s'est jamais aussi bien porté et qu'on multiplie toutes les conventions qui peuvent nous apporter un plus dans tout ce qui est Atelier de Sophrologie, de Gym et bien d'autres trucs, il y en a tellement la mémoire, la nutrition, etc.

Je voudrais aussi dire que, depuis qu'on est là, on a instauré donc les bals une fois par mois et que les séniors sont ravis.

Je voudrais dire aussi qu'on a une convention avec l'A.N.C.V. qui permet de faire des voyages, ça existait peut-être, mais on a encore amélioré le dispositif. Je ne vous énumérerai pas tout ce qu'on peut faire au pôle séniors mais néanmoins je voulais revenir là-dessus parce que je crois que c'est important. J'ai trop souvent vu des séniors venir démoralisés « voilà vous allez tout nous supprimer ». On n'a rien supprimé et même on a augmenté tout ce qui est animation et autre parce qu'il y a beaucoup de prévention aussi qui se fait pour les séniors.

C'est une précision M. Le Maire que je tenais à faire.

On en revient à la délibération de ce soir, c'est une convention européenne sur le changement démographique qui, bien sûr, est directement lié avec les personnes âgées.

Les courbes démographiques démontrent que l'Europe est dans une tendance du vieillissement de sa population.

Il est donc urgent de trouver dès aujourd'hui des solutions durables permettant aux personnes de rester actives, de vivre en bonne santé et de manière autonome plus longtemps, dans le but de soulager les aidants familiaux, de réduire la pression exercée sur les budgets de la santé publique et des soins de longue durée, ainsi que d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des personnes âgées.

La Convention sur le changement démographique est ouverte à toutes parties intéressées qui s'engagent volontairement à adapter leur communauté aux besoins d'une population vieillissante et de partager leur expérience avec les membres de la Convention.

La Convention permettra aux membres de prendre connaissance d'initiatives européennes, d'établir des partenariats, d'avoir accès à des outils permettant de mettre en place des environnements adaptés à tous les âges et de les évaluer.

Articulée sur un réseau international, sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé, la convention sur le changement démographique pourra donner lieu au versement de subventions européennes.

L'adhésion à l'Association « European Covenant on Demographic Change » est gratuite.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter cette convention.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Municipale.

Je vous remercie.

**M. Le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

**Mme MELIN :** Pour vous dire que, de principe, je ne vois pas pourquoi aller chercher si loin ce que l'on est capable de faire soi-même et surtout Mme TRIC, si vous vous en remettez à l'Organisation Mondiale de la Santé, juste un petit mot pour vous dire que si l'Organisation Mondiale de la Santé avait fait son travail, jamais l'épidémie d'Ebola n'aurait été si importante puisqu'elle a mis pratiquement 6 mois à comprendre la réalité et que concernant l'épidémie, dont on ne sait pas du tout encore, qu'elle est son importance et son impact du virus ZICA, l'O.M.S. a mis trois mois à réagir.

J'espère que nos aînés ont longue vie parce que si on compte sur l'O.M.S. pour prendre des décisions à temps, on pourrait avoir des mauvaises surprises. C'est ce que je voulais vous signaler.

**M. Le Maire :** Je sens que M. SALEM boue à mes côtés ; je vais lui passer la parole pour vous répondre Mme MELIN.

**M. SALEM :** C'est juste pour saluer le travail de Mme TRIC et d'ailleurs je vous invite toutes et tous à participer à la semaine du bien-être où Mme TRIC va animer un salon du bien vivre, je pense qu'elle a fait un travail remarquable.

Sur l'O.M.S., vous savez Mme MELIN, nous on est loin de l'O.M.S. et au niveau d'Aubagne, on prend en considération les recommandations de l'O.M.S. et croyez-moi, ce que vous dites fait partie des 22 actions de l'Atelier Santé Ville que nous mettons en place et d'ailleurs je vous adresserai les 22 actions qui sont en cours et qui vont être actualisées courant 2016. Merci.

**M. Le Maire :** Merci M. SALEM pour ces précisions où vous annoncez légalement la semaine du bien vivre à Aubagne qui va être particulièrement intense sur le plan de la santé mais aussi sur le plan des seniors. Mme TRIC et Mme AMARANTINIS en parleront une prochaine fois peut-être.

Mme TRIC, vous vouliez peut-être conclure !

**Mme TRIC :** Je suis ravie d'avoir adhéré à ce réseau parce que je pense que si on peut avancer, c'est très bien.

**M. Le Maire :** Très bien, on va passer au vote

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **14-230216** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

---

### **15-230216 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Personnel - Recrutement d'un apprenti pour la Direction de la Communication.**

Nous souhaitons favoriser l'apprentissage chaque fois que cela est possible. Aussi, à la demande de la Direction de la Communication qui dispose de professionnels capables d'encadrer un apprenti dans son parcours de formation, nous envisageons le recrutement d'un apprenti graphiste. La formation poursuivie est un C.A.P. Signalétique Enseignes et Décors. Je vous demande d'approuver cette délibération.

La délibération n° **15-230216** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

## **VIE MUNICIPALE**

---

### **16-230216 - Sur le rapport de M. Le Maire - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 11 Juillet 2014.

Y a-t-il des interventions ? Mme MELIN !

**Mme MELIN :** La première, si nous savons enfin quels sont les honoraires de Poivre et Sel Conseils pour l'audit de la Délégation de Service Public de la cantine, 17.820 euros T.T.C., les aubagnais apprécieront, je me permets de vous rappeler pour la troisième fois au moins que nous sommes toujours en attente des 7 dernières pages de l'audit. Donc, ne soyez pas étonné de voir une petite lettre recommandée avec accusé de réception arriver sur votre bureau avant, s'il n'y a pas de réponse, de saisir la C.A.D.A. Mais ça nous n'y sommes pas encore !

Autre chose, je note que certes c'était 2.222 euros, 4.324 euros, pourquoi commander des arbustes et des plantes vivaces à des pépinières du Var et du Vaucluse ? Que je sache, sur Aubagne, nous avons des gens très compétents.

Et enfin, notez que le dispositif de ramassage de déjections canines a coûté quand même, acté au moins dans ce budget-là, 13.200 euros T.T.C. Peut-être cela permet-il de réfléchir.

Et enfin de noter que vos vœux à la population du 15 Janvier et au corps constitués du 18 Janvier ont quand même coûté au total la somme proche de 30.000 euros au total et que, là aussi, il n'y a, sauf la location de la caméra pour 339 euros, aucune entreprise aubagnaise.

**M. Le Maire :** Très bien. Cette remarque me permet de vous répondre puisque, pendant le Débat d'Orientations Budgétaires, quelqu'un avait posé une question aussi : « pourquoi ce ne sont pas les Aubagnais ? ».

Je suis surpris d'entendre cela, peut-être moins de votre part, puisque vous n'avez jamais dirigé quoi que ce soit Mme MELIN, en ce qui vous concerne personnellement ; mais, pour l'ancienne majorité, il y a ce qu'on appelle les marchés, les appels d'offres et quand il y a un critère de prix et que malheureusement les Aubagnais ne sont pas au bon prix, on choisit celui qui est au meilleur prix.

**Mme MELIN :** Changez les critères !

**M. Le Maire :** Je vous réponds à vous, je réponds également à l'Opposition tout à l'heure. Ça répond donc aux différentes demandes que vous nous avez faites.

Concernant les 13.000 euros pour la propreté Mme MELIN, c'est le prix d'une motocrottes aujourd'hui qui sillonne les rues d'Aubagne. Si vous savez mieux faire, il faut nous le dire, je suis très preneur parce que vous donnez toujours des leçons, vous vous savez faire, vous savez tout faire mais vous n'avez rien fait jusqu'à présent.

Je vous explique comment ça se passe dans la vraie vie : il y a des marchés, il y a un meilleur prix, un autre moins bon et on fait des choix. Quand les Aubagnais ne répondent aux critères, je leur explique quand je les reçois dans mon bureau : « Messieurs, vous étiez 15 %, 30 % plus cher. Voilà pourquoi vous n'avez pas été sélectionné ; j'aurai voulu vous choisir mais il aurait fallu que vous soyez au même prix et au même niveau de qualité ». C'est comme ça que fonctionnent les marchés publics, mais vous le découvrez peut-être Mme MELIN ?

**Mme MELIN :** Les taxes et impôts sur Aubagne sont tels qu'effectivement les Aubagnais sont forcément plus chers !

**M. Le Maire :** Vous mélangez les sujets Mme MELIN une fois de plus.

**Mme MELIN :** Je suis entrepreneur sur Aubagne depuis maintenant plusieurs dizaines d'années.

**M. Le Maire :** Vous connaissez les entrepreneurs, vous connaissez les restaurateurs, vous connaissez tout le monde, mais vous avez tout faux !

Mesdames et Messieurs, le débat et le Conseil Municipal sont terminés.

Merci à celles et ceux qui ont participé à ce Conseil Municipal avec 3 heures et demi de débat, je crois que cela en valait le coup.

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21 Heures 45.

